

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS.

Absents : Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER), Ludivine CHAUVINEAU

Date de la convocation : 03 janvier 2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 13 décembre 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Lotissement de la Fougère

Délibération n°1/2017

Dans le cadre du projet de requalification du lotissement de la Fougère, 5 versions ont été proposées par le cabinet d'études l'Atelier du Baron Perché. Le Conseil Municipal a retenu par délibération n°20/2016 la version A pour un montant de 300 174.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir pour l'opération le nouveau plan de financement suivant :

DEPENSES HT 342 424 €

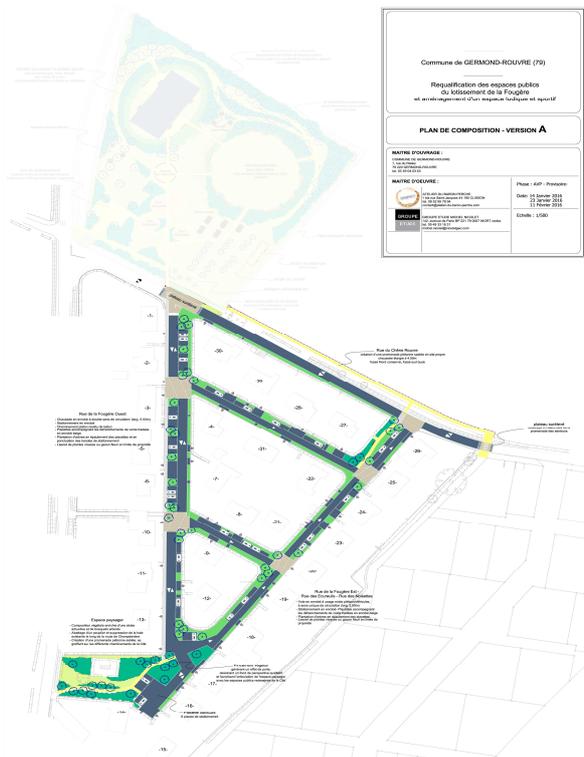
| | |
|---|-----------|
| • Etude | 14 550 € |
| • Travaux VRD | 155 435 € |
| • Travaux Espaces verts | 52 710 € |
| • Maitrise d'œuvre | 15 245 € |
| • Option Génie Civil + enfouissement télécom | 48 875 € |
| • Eclairage public | 46 000 € |
| • Acquisition bande de terrain chemin de Rouvre | 1 500 € |
| • Enfouissement | 8109 € |

RECETTES HT 342 424 €

| | |
|-------------------------|-----------|
| • DETR 2017 | 119 848 € |
| • Aide à la décision | 6 000 € |
| • CAP79 | 40 930 € |
| • Réserve parlementaire | 20 000 € |
| • Sieds | 13 850 € |
| • Emprunt | 141 796 € |

(Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA)

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux pour un montant de 119 848 € (augmentation de la participation de l'Etat au titre de cette subvention de 25 à 35 % suite aux nouvelles dispositions 2017).***



- De demander une subvention aux services du Département dans le cadre du CAP79, appui aux collectivités, pour un montant de 40 930 €.
- De solliciter une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire d'un montant de 20 000 €.
- De donner délégation à Monsieur le Maire afin d'entamer les démarches auprès des banques pour un emprunt de 200 000 € maximum, destiné à financer le projet de requalification du lotissement de la Fougère (TVA incluse).

b) Projet salle culturelle

Délibération n°2/2017

Dans le cadre du projet de requalification et restructuration de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle le plan de financement du projet doit être précisé compte tenu des derniers devis des études reçus en mairie.

| | |
|--|------------------|
| DEPENSES HT | 661 295 € |
| • Etude architectes | 3 500.00 € |
| • OPC | 4 400.00 € |
| • Diagnostic SOCOTEC | 705.00 € |
| • Maitrise d'œuvre | 53 350.00 € |
| • Travaux | 575 000.00 € |
| • Option menuiseries et câblage scénique | 11 600.00 € |
| • Diagnostic amiante avant travaux | 625.00 € |
| • Bureau de contrôle | 5 200.00 € |
| • Etude géotechnique | 1 855.00 € |
| • Etude filière assainissement | 560.00 € |
| • Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé | 4 500.00 € |

| | |
|---|------------------|
| RECETTES HT | 661 295 € |
| • DETR | 172 500.00 € |
| • FEADER | 100 000.00 € |
| • FSI 2017 | 205 145.00 € |
| • CAN | 51 391.00 € |
| • Auto financement | 132 259.00 € |
| (Sur la base du HT auquel il faudra rajouter la TVA) | |

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De retenir pour l'opération le nouveau plan de financement suivant :
- De valider l'Avant-Projet Définitif tel que proposé par le cabinet Architectes Associés en date du 24 novembre 2016.

- **De valider le plan de financement et les demandes de subventions tels que proposés ci-dessus.**
- **De valider la tranche de travaux 1 pour un montant réajusté de 97 400 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres pour les 4 tranches auprès des entreprises de travaux. Il est précisé que seule la tranche 1 est validée, chaque tranche étant conditionnelle, pour que les travaux de l'ensemble du projet puissent être réalisés, les tranches 2, 3 et 4 devront à leur tour être validées par délibération du Conseil Municipal.**

c) Formation des Elus : Exercice 2017

Délibération n°3/2017

Suite à une proposition de formation de l'Association des Maires des Deux-Sèvres (ADM79) à l'attention des élus, et suite aux demandes de plusieurs Conseillers Municipaux concernant cette formation, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2017, des crédits permettant aux Elus qui le souhaitent, d'assister à des formations.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'inscrire au compte 6535 du budget primitif 2017 : 1500 €**

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :

- **Mardi 31 janvier à 18h30.**

Fin du Conseil Municipal à 19h15.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 JANVIER 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 9

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Alexandra CHABOT, Tony CHOLLET (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN), Olivier FOUILLET, Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN), Céline THROMAS (pouvoir donné à Estelle AUTRET).

Date de la convocation : 23 janvier 2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 12 janvier 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Convention APMAC

Délibération n°4/2017

Dans le cadre de la restructuration de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle, l'Association de Prêt de Matériels d'Animations Culturelles (APMAC) association agréée par la Région, a été consultée afin de recueillir un avis technique de professionnels du spectacle dans le cadre de ces travaux. Les conseils sont gratuits, seuls les frais de déplacements et de repas doivent être pris en charge dans le cadre de ces missions. Afin de poursuivre les démarches engagées avec cette association, il convient de conventionner.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de conseil en aménagement de salle et scénotechnie dans le cadre du projet de travaux de la salle des fêtes de GERMOND-ROUVRE en salle culturelle avec l'APMAC.***
- ***D'adhérer à l'APMAC pour l'année 2017 pour un montant de 100 € TTC.***

b) Projet lotissement de la Fougère : transferts de charges

Délibération n°5/2017

Dans le cadre du réaménagement et restructuration du lotissement de La Fougère de GERMOND-ROUVRE, le cabinet Nicolet en charge du VRD devient Sit&A Conseil. Il convient donc de procéder au transfert de charges sur la nouvelle entité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au transfert de charges avec le cabinet Canopée et Sit&A Conseil.***

c) Projet lotissement de la Fougère : affermissement tranche conditionnelle

Délibération n°6/2017

Dans le cadre du réaménagement et restructuration du lotissement de La Fougère de GERMOND-ROUVRE, la version A de l'avant-projet a été validée par délibération n°50/2016. Il convient d'affermir la tranche conditionnelle de ce projet conformément à l'acte d'engagement du 26 octobre 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la tranche conditionnelle, éléments de missions : phase PRO (études de projet), ACT (assistance pour la passation des contrats de travaux), VISA (visa des études d'exécution), DET (direction de l'exécution des travaux), AOR (assistance apportée au***

maître d'ouvrage) sur une base de travaux de 250 145 € HT et un taux de rémunération de 4.90 % soit 12 257.11 €, avec une répartition de 4167.42 € HT pour le cabinet CANOPEE atelier de paysage et 8089.69 € HT pour SIT&A Conseil VRD.

d) Spectacle « Tous en scène »

Délibération n°7/2017

Monsieur le Maire propose l'achat d'un spectacle dans le cadre du festival « Tous en Scène » 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **L'achat du spectacle « MANGER » proposé par la SARL Compagnie Zygomatic pour le 8 avril 2017, dans le cadre du festival « Tous en Scène » pour un montant de 2363.20 € TTC.**
- **De solliciter une subvention auprès du département au titre de la diffusion artistique en milieu rural.**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Avancées du projet de la salle culturelle

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré, avec Stéphane PELLETIER, le cabinet Architectes Associés, ainsi qu'un représentant de l'APMAC le 23 janvier dernier afin de procéder à un récapitulatif technique des dispositifs souhaitables.

APMAC propose :

- Un rehaussement du plafond au niveau de la surface située devant la scène. Ceci afin de permettre une meilleure implantation de l'éclairage devant la scène.
- Une nouvelle implantation des gaines de VMC en plafond.
- Plusieurs conseils quant à l'implantation des branchements spécifiques et passage de câbles pour les projecteurs de spectacles, le matériel de sonorisation (qu'il ne sera pas nécessaire d'acquérir).

Prenant en compte ces préconisations, le cabinet Architectes Associés propose un planning d'intervention qui débutera le 18/04/17 par le démarrage des travaux.

Concernant la mise à disposition des locaux pour les salariés des entreprises qui interviendront, la municipalité propose l'aménagement des locaux de l'ancienne mairie en vestiaires et réfectoire. Les réunions de chantiers se dérouleront dans la salle du Conseil de la mairie.

L'entreprise CEBI, demande à revoir le problème du câble d'alimentation qui court sur le mur intérieur du rez de route. L'entreprise SEOLIS sera sollicitée afin d'étudier les possibilités de traitement de ce câble.

b) Compte rendu du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Monsieur le Maire indique que le dernier compte rendu du SIAH sera annexé au présent compte rendu. Il est consultable sur le site Internet de la commune.

c) Compte rendu du Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

Monique MATHIS indique que la prochaine réunion du SECO est le lendemain 1^{er} février. Elle fait part du projet d'action « Ma commune se ressource » mené dans le cadre du programme quinquennal Re-Sources, visant à la protection des ressources d'eaux des captages, et présenté par Nicolas Moreau (animateur Re-Sources) à l'occasion d'un rendez-vous sur le sujet, en mairie le 5 janvier dernier. Ce projet consiste à mener une ou des actions sur le thème de l'eau (préservation, valorisation, protection etc.) auprès de 3 communes par an, pour sensibiliser élus, agents et habitants, aux problématiques de l'eau, à partir d'un 1^{er} lieu : l'école. Des contacts seront pris avec les enseignants, puis le conseil d'école, et une présentation aux élus sera faite.


**Programme
Re-Sources**
Agir pour l'eau potable
en Poitou-Charentes

d) Commission aménagement

Le 25 janvier dernier s'est déroulée une animation sur Germond : « la Nuit Thermographique ». Isabelle AUBIAN explique que la démarche initiée par l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL79) a eu pour but de sensibiliser les habitants aux pertes d'énergie par un repérage visuel. Une

caméra thermique fait apparaître les zones de fortes déperditions de chaleur au niveau des bâtiments. Cette technique permet de faire une analyse plus fine des besoins en isolation selon les constructions et d'engager la lutte contre les déperditions de chaleur. Une dizaine de personnes s'étaient déplacées pour l'occasion.

Concernant la commission aménagement, Isabelle AUBIAN indique que peu de personnes étaient présentes et fait le compte rendu de la réunion avec les agriculteurs le 15 décembre dernier. Cette réunion rassemblait différentes personnes dont une représentante du SECO : Madame Burot, une représentante de l'IFREE : Madame Malfray, 11 agriculteurs et 5 élus.

Quatre types de problèmes ont été identifiés :

- Des problèmes relatifs à la méconnaissance du métier d'agriculteurs
- Des problèmes relatifs à la circulation et à la voirie communale
- Des problèmes relatifs à la pollution
- Des problèmes relatifs au paysage (chemins, haies)
- Des problèmes relatifs à l'eau (manque d'eau dans l'Egray)

Des pistes de solution ont été proposées :

- Contraintes règlementaires (PLU et permis de construire/exploitations agricoles)
- Des actions d'éducation des enfants et parents
- Pallier la préservation des haies
- Quel entretien des haies ?

Les perspectives à mettre en œuvre seront débattues lors d'une prochaine réunion.

e) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire informe des derniers débats et dernières délibérations dans le cadre du Conseil Communautaire de la CAN du 30 janvier. Suite à la loi NOTRe, les réformes se poursuivent. La question de la réforme GEMAPI a donc été abordée car elle présage de la disparition des syndicats de rivières, sous certaines conditions, au profit d'une compétence obligatoire de l'EPCI à fiscalité propre. Cette disposition sera effective à partir du 01/01/2018. Le transfert de la compétence « eau et assainissement » au profit des EPCI est également prévue pour le 01/01/2020.

La CAN a octroyé des fonds dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire aux Territoires 2016-2018 (PACT) au profit des communes. Les projets des communes d'Arçais et Sansais ont été validés. Monsieur le Maire indique que le dossier de la salle des fêtes est prêt à être adressé aux services instructeurs du PACT.

Enfin, pour mener à bien le déploiement du Très Haut Débit, il a été constitué un syndicat mixte ouvert, prenant la dénomination : Deux Sèvres Numérique. Monsieur le Maire indique qu'il prendra contact avec Monsieur MORISSET et Monsieur BAURUEL concernant les problèmes persistants à Rouvre en matière de débit Internet.

4/ Questions Diverses

Manifestations à venir :

- **10/02 : L'Association des Amis de la Vallée de l'Egray propose une soirée Quiz et jeux de société au café associatif**
- **10/03 : L'Association des Parents d'Elèves propose une soirée jeux de société au café associatif**
- **10/03 : Les Amis de la Bibliothèque proposent une soirée lecture à la bibliothèque**
- **Du 7 au 9/04 : Festival « Tous en Scène »**
- **09/07 : Eurochestreries**
- **27/08 : Visite des 2 bourgs de GERMOND et ROUVRE par la SCOP Atemporelle**

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :

- **Mardi 28 février à 18h30.**

Fin du Conseil Municipal à 19h50.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE AUTIZE - EGRAY
du vendredi 16 décembre 2016**

L'an deux mille seize le seize décembre à 20h30, le Conseil syndical s'est réuni en séance ordinaire au Centre Cantonal à Coulonges sur l'Autize sous la présidence de M. Francis VILLAIN, Président du Syndicat.

Etaient présents : MM. VILLAIN Francis, VIVIER Jean-Marie, MEUNIER Claude, RÉAUD Daniel, BAILLY Christian, MOREAU David, GUITTON Claude, GIRAULT Christian, FOUET Victor, RENOUX Denis.

Absents excusés : Mrs TROUVÉ Marc, TROUVÉ Bruno, TROUVAT Jean-Claude, BONNET Laurent, Mme MARTINI-CENDRE Sandrine,

Absents : Mrs LAVERGNE René, CHAIGNE Bertrand, DIEUMEGARD Jean-Michel, FERRON Jean-François, Mme HENRY Constance.

Secrétaire de séance : Mr MOREAU David

Les membres en exercice forment la majorité et peuvent donc délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Date de la convocation : 5 décembre 2016

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu du procès-verbal du 23 septembre 2016
- Indemnité de conseil à Mr VIGER Alain, Trésorier, pour l'année 2016 (délibération)
- Avenant à la Convention de Formation et d'Assistance du Personnel à l'utilisation d'un site informatique – Centre de Gestion - (délibération)
- Gratification de stage (délibération)
- Demande de subvention pour le poste de Technicien de rivières et Secrétaire – Année 2017 – (délibération)
- Point sur les travaux des plans d'eau communaux du Beugnon
- Point sur les études ouvrages et plans d'eau
- QUESTIONS DIVERSES

Avant de commencer la séance, Monsieur le Président souhaite ajouter à l'ordre du jour une délibération concernant une décision modificative sur le budget 2016.

Cet ajout est accepté par les membres du Conseil syndical.

➤ **Validation du compte rendu du procès-verbal du 23 septembre 2016**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des remarques sont à émettre concernant le procès-verbal du Conseil Syndical du 23 septembre 2016.

Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

➤ Désignation de 2 nouveaux vice-présidents

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil que 2 Vice-Présidents ayant démissionné depuis quelques mois, ne sont toujours pas remplacés. Cela pose des problèmes lors des réunions de bureau, notamment.

A cet effet, Monsieur le Président demande si, parmi l'Assemblée, des membres souhaitent se proposer.

Monsieur Christian BAILLY, délégué à La Chapelle Thireuil se porte volontaire.

Après vote et à l'unanimité, Monsieur Christian BAILLY est élu 4^{ème} Vice-Président, en remplacement de Monsieur HERMOUET Sébastien. Le montant de l'indemnité reste à l'identique.

L'élection du 1er Vice-Président est reportée à une prochaine séance de Conseil syndical.

➤ Indemnité de Conseil à Monsieur VIGER Alain, Trésorier

Monsieur le Président expose au Comité syndical qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du Trésor, chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics.

Le Comité syndical considérant les services rendus par Monsieur Alain VIGER, receveur, en sa qualité de conseiller économique et financier du S.I.A.H. de l'Autize et de l'Egray, décide de lui allouer, à l'unanimité des membres présents, pour l'année 2016, l'indemnité de conseil fixée au taux plein et conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'arrêté susvisé, à savoir 112.76€.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget à l'article 6225.

➤ Avenant à la Convention de Formation et d'Assistance du Personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre de Gestion

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que le SIAH a souscrit une Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Deux-Sèvres, concernant la formation et l'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Cette Convention permet aux agents de pouvoir bénéficier des services du service informatique du Centre de Gestion par le biais d'une assistance téléphonique ou sur site et de pouvoir bénéficier de formations sur les différents logiciels utilisés.

Lors du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en sa séance du 26 septembre 2016, il a été décidé de réévaluer les tarifs applicables aux prestations assurées par le service informatique, à compter de janvier 2017, à savoir :

- la redevance annuelle subit une augmentation de 3%,
- le taux horaire servant au calcul des tarifs de formation, d'intervention sur site et de poste

supplémentaire (au-delà du premier) passe de 35€ à 36€,

➤ une participation forfaitaire de 2€ est instituée, par technicien et par déplacement, pour les interventions sur site hormis pour l'aide à la paie.

A cet effet, un avenant à la Convention est proposé par le Centre de Gestion et Monsieur le Président sollicite l'avis des membres du Conseil sur cette proposition.

Après vote et à l'unanimité, les membres de l'Assemblée valident cet avenant à la Convention.

➤ Gratification de stage à Mademoiselle DUBOIS Eloïse

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que Mademoiselle DUBOIS Éloïse, étudiante en BTS GEMEAU aux Etablières à La Roche sur Yon, a sollicité le Syndicat afin de suivre un stage, dans le cadre de ses études.

Ce stage, d'une durée de 12 semaines minimum à compter du mois de juin 2017, faisant l'objet d'une gratification obligatoire, car supérieur à 2 mois, Monsieur le Président requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur ce sujet. Il précise que le taux horaire de la gratification est égal à 3.60€ par heure de stage, correspondant à 15% du plafond de la Sécurité sociale, sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil syndical acceptent le versement de la gratification à Mademoiselle DUBOIS Éloïse, sous la condition qu'un sujet de stage soit élaboré.

➤ Demande de subvention pour les postes de Technicien de rivières et Secrétaire

Monsieur le Président informe les membres du Conseil que, comme chaque année, le S.I.A.H. bénéficie de subventions concernant les dépenses réalisées autour du poste de Technicienne de rivières et de Secrétariat.

Il rappelle que le poste de TMR est financé à hauteur de 80% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine. En ce qui concerne le poste de Secrétariat, le financement s'effectue à hauteur de 50% par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Monsieur le Président requiert l'avis des membres de l'Assemblée sur la sollicitation auprès des partenaires financiers pour les demandes de subventions dans le cadre du C.T.M.A.

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil autorisent Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Nouvelle-Aquitaine pour l'animation du C.T.M.A. (poste TMR et Secrétariat) et autorisent Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➤ **Décision modificative**

Mr le Président expose aux membres du Conseil syndical que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

| OBJET DES DÉPENSES | DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS | | AUGMENTATION DES CRÉDITS | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------|--------------------------|----------|
| | Chapitre et article | Somme | Chapitre et article | Somme |
| Rémunérations | | | 64/64131 | 350.00 € |
| Cotisations à l'URSSAF | | | 64/6451 | 600.00€ |
| Cotisations aux Caisses de retraites | | | 64/6453 | 38.00€ |
| Fournitures de petit équipement | 60/60632 | -988,00 € | | |

➤ **Point sur les travaux des plans d'eau communaux du Beugnon**

Madame TARDITS Nellie présente aux membres de l'Assemblée les travaux faits au niveau des plans d'eau du Beugnon. Une réunion de chantier a eu lieu le 21 octobre 2016, ainsi qu'une rencontre avec Monsieur le Maire du Beugnon.

Il a été indiqué que les travaux sont stoppés en raison de la présence d'une couche importante de vase et d'argile bleue qui n'est pas ressuyée et il est proposé d'attendre une année avant de reprendre les travaux.

Monsieur David MOREAU, Délégué à la commune du Beugnon, prend la parole pour rapporter les inquiétudes des élus de la commune du Beugnon face à l'arrêt des travaux.

Les membres du Conseil syndical expriment quelques inquiétudes par rapport au travail effectué par DCI et proposent de rédiger un courrier à Monsieur le Directeur de DCI, afin d'exposer les interrogations exprimées. Rendez-vous pris pour le mercredi 21 décembre 2016 avec les membres du Bureau, afin de préparer le courrier destiné à DCI.

Par ailleurs, Monsieur RENOUX Denis, suppléant de la commune de St Maixent de Beugné, présent pour la première fois à une réunion de Conseil, pose plusieurs questions par rapport à ces travaux.

➤ Point sur les études ouvrages et plans d'eau

Madame TARDITS Nellie, informe les membres du Conseil qu'un Comité de pilotage sur les ouvrages et plans d'eau s'est déroulé le 25 novembre 2016.

ÉTUDES OUVRAGES

Etude ouvrages

Comité de Pilotage le 25/11/2016

| Site | Scénario préférentiel à la réunion d'avril 2016 | | Scénario préférentiel aux rencontres d'octobre 2016 |
|-----------|---|--------------------------------|--|
| Durigné | scénario 1 | Accord AAPPMA et propriétaires | scénario 1 |
| Proutière | scénario 1 | Accord AAPPMA et propriétaires | scénario 1 |
| Urefet | en attente de la position de la mairie | | Aucun choix, arrêt de l'étude |
| Bloué | scénario 1 | Délibération du 03/02/2016 | scénario 1 |
| Guilbeau | scénario 1 | Courriel daté du 21/03/2016 | scénario 1 (avec création d'un radier naturel) |
| La Roche | scénario 2, passe à l'extrémité de la chaussée | Courriel daté du 13/05/2016 | scénario 2, passe à l'extrémité de la chaussée |
| Dray | scénario 3, SEGI en attente des besoins hydrauliques de la roue | Réunion du 26/04/2016 | Arrêt de l'étude par absence de réponses sur les besoins hydrauliques de la roue |
| Maret | scénario 2, passe à l'extrémité de la chaussée | Réunion du 26/04/2016 | Demande d'arrêt de l'étude par le propriétaire |

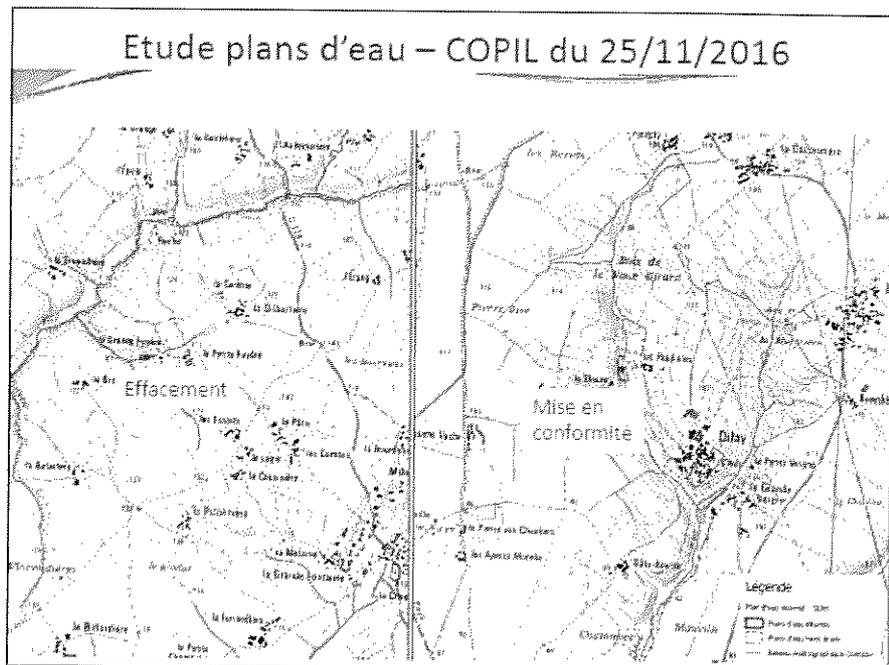
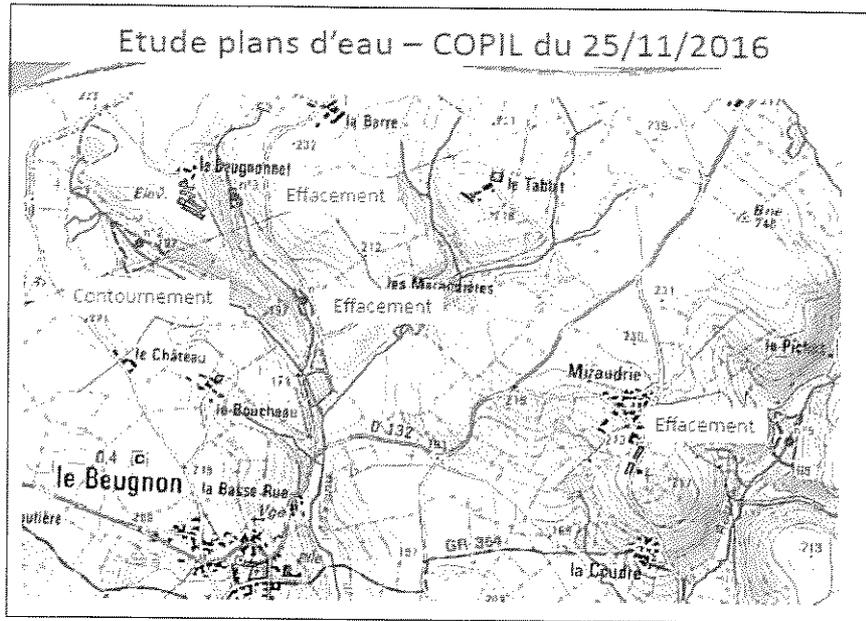
Etude ouvrages

- Finalisation des dossiers loi sur l'eau et DIG pour validation en DDT
- Accord des propriétaires pour choix scénario et accord sur projet à insérer au dossier (envoi courriers début janvier)
- Enquête publique 1^{er} trimestre 2017
 - Même démarche pour l'étude plans d'eau

Rencontre du Président de la Fédération de Pêche 79 le 12/12/16 pour présenter l'étude et voir si un aide financière est possible.

→ Aide envisagée pour les travaux de passe à poissons sur la chaussée de La Roche (Faire courrier de demande officielle début janvier puis présentation en CA de la Fédération).

ÉTUDES PLANS D'EAU



➤ QUESTIONS DIVERSES

↳ Madame TARDITS Nellie expose aux membres du Conseil que les courriers aux Présidents des ACCA concernant le piégeage des ragondins pour l'année 2016 ont été transmis aux communes suivantes : Le Beugnon, Puy Hardy, Champdeniers, St Christophe, Cours, Ardin, La Chapelle Bâton, Germond-Rouvre, Pamplie, Béceleuf, Coulonges sur l'Autize et St Pompain.

Ce bilan sera à transmettre au SIAH pour le 31 janvier 2017, au plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Emargements des membres du Conseil syndical du 16 décembre 2016

| | |
|---|---------------|
| Le Président, Monsieur Francis VILLAIN | |
| Monsieur VIVIER Jean-Marie 2 ^{ème} vice-président | |
| Monsieur MEUNIER Claude 3 ^{ème} vice-président | |
| Madame HENRY Constance Secrétaire 5 ^{ème} vice-présidente | Absente |
| Monsieur GIRAULT Christian | |
| Monsieur RÉAUD Daniel | |
| Monsieur TROUVAT Jean-Claude | Absent excusé |
| Monsieur GUITTON Claude | |

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Monsieur BAILLY Christian | |
| Monsieur LAVERGNE René | Absent |
| Monsieur FOUET Victor | |
| Monsieur CHAIGNE Bertrand | Absent |
| Monsieur DIEUMEGARD J.Michel | Absent |
| Monsieur TROUVÉ Bruno | Absent excusé |
| Monsieur BONNET Laurent | Absent excusé |
| Monsieur TROUVÉ Marc | Absent excusé |
| Monsieur MOREAU David | |
| Madame MARTINI-CENDRE Sandrine | Absente excusée |
| Monsieur FERRON Jean-François | Absent excusé |
| Monsieur RENOUX Denis | |

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 FEVRIER 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Tony CHOLLET, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Estelle AUTRET, Céline THROMAS (pouvoir donné à Daniel SORAIN), Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD).

Date de la convocation : 17 février 2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 31 janvier 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Travaux d'électricité ancienne mairie

Délibération n°7/2017

La municipalité a décidé d'effectuer des travaux dans l'ancienne mairie afin de créer un logement d'accueil par délibération n°69-2016. Les travaux sont effectués en régie. Mais les travaux d'électricité doivent être réalisés par un artisan.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir l'entreprise GIRAUD ELEC pour un montant total de 3 235.33 € TTC.***

b) Alarme de l'atelier municipal

Délibération n°8/2017

Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une alarme au niveau des ateliers municipaux afin de garantir la sécurité des biens. Un devis a été reçu de l'entreprise GIRAUD JAMY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir l'entreprise GIRAUD JAMY pour un montant total de 1 627.20 € TTC.***

c) Budget Primitif 2017

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Primitif 2017 (BP). Le Budget Primitif s'équilibre en fonctionnement pour un montant de **743 593 €** et en investissement pour un montant de **117 310 €**.

Daniel SORAIN remarque que la capacité d'autofinancement est peu élevée. Il indique que la section de fonctionnement est importante, les dotations baissent et si les économies sont consommées, la collectivité risque de se retrouver dans une situation financière difficile. Claude MEUNIER appelle également à la prudence.

Monsieur le Maire précise que sur les 2 derniers exercices la commune a perdu environ 53 000 € de dotations ce qui représente une véritable agression vis à vis des collectivités. Le budget est chaque année proposé sans surestimer les recettes et sans sous-estimer les dépenses. Un suivi quotidien des crédits consommés est effectué et plusieurs mesures ont été prises dans un souci d'économie tel que le changement d'opérateur téléphonique, ou les charges de personnel.

Dans ce contexte, Tony CHOLLET interroge sur l'intérêt d'affermir toutes les tranches des travaux de la salle culturelle. Monsieur le Maire rappelle l'intérêt culturel de ce projet et notamment dans le cadre du festival « Tous en scène », du partenariat avec le Moulin du Roc, des festivités organisées par les associations et notamment le Foyer Rural, mais pas que. La salle culturelle participe aussi au rayonnement de la collectivité sur le territoire. Monsieur le Maire précise que la salle continuera d'être une salle de village sans nuire au projet d'aménagement culturel. Il indique que l'affermissement des tranches de travaux est conditionné à l'octroi ou non des subventions comme cela a déjà été dit et inscrit dans la délibération validant le projet. La commune n'est pas en difficulté, elle a certes une petite capacité d'autofinancement qu'il faut renforcer, mais à l'inverse elle est peu endettée.

Claude MEUNIER précise que la salle a plus de 35 ans et que des travaux sont nécessaires. Le projet est selon lui bien dimensionné, le phasage correct, et il sert l'intérêt de l'ensemble des administrés

contrairement aux travaux du lotissement de la Fougère. C'est aussi pour cela que Daniel SORAIN ne se dit pas favorable au projet du lotissement de La Fougère.

Enfin, Daniel SORAIN propose que le vote du BP soit reporté dans l'attente des informations sur le montant des dotations, l'état 1259 permettant le calcul du produit attendu dans le cadre des impôts, le Compte de Gestion et de fait les résultats comptables de 2016. Cela aurait l'avantage de proposer un regard plus clair sur le budget communal selon lui. Monsieur le Maire propose de maintenir le vote du BP comme il est proposé chaque année, indiquant que cela ne gêne en rien la vision globale du budget communal et permet de ne pas entraver ou ralentir les projets en cours. Pour autant et conformément à la législation, les taux seront votés avant le 15 avril prochain, les comptes de Gestion et Administratif 2016 avant le 30 juin et s'en suivra un BS en septembre reprenant ainsi les résultats 2016 et permettant en milieu d'année de porter un regard précis sur l'état de consommation du budget 2017 et d'intégrer les éventuelles subventions qui pourraient être octroyées (projet salle culturelle, projet lotissement de La Fougère).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 10 voix pour, 3 voix contre et 1 abstention :

- **D'adopter le Budget Primitif 2017**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Syndicat des eaux du Centre ouest (SECO)

Le Conseil Syndical du SECO s'est réuni le 1er février 2017.

Monique MATHIS expose la décision de fermeture définitive du captage des «Chailloterries» sur la commune de St-Gelais. Ce captage n'est plus utilisé pour la production d'eau potable depuis des années. Le bureau d'études a été choisi concernant l'opération bâche d'eau brute. Le cabinet HECA a été retenu. La mission d'étude doit déterminer la capacité (entre 300 à 1 000 m3) de cette bâche. L'objectif de cette opération est de réduire le coût de fonctionnement de l'usine en abaissant le pourcentage de nitrates en entrée.

Les résultats prévisionnels de l'exercice 2016 ont été présentés par le Vice-Président et le Directeur, ainsi que les prévisions de résultats cumulés pour chaque budget : les comptes seront excédentaires, sauf le SPANC (rattaché à l'Assainissement Collectif à partir de cette année).

Les Budgets prévisionnels 2017 ont été votés. Pour l'année 2017, 4 budgets opérationnels : Général, Production, Distribution, Assainissement. Les prévisions d'engagement pour l'exercice 2017 sont présentées au Conseil par budget et par section (investissement/fonctionnement). Les principales opérations d'investissement sont détaillées pour chaque budget et s'appuient sur un Plan Pluriannuel d'Investissement qui sera annexé au compte-rendu pour compléter l'information des élus et des communes.

Enfin les tarifs 2017 ont été adoptés. Les tarifs de l'eau (production, distribution) et de l'assainissement collectif sont examinés au regard des investissements prévus et des besoins de fonctionnement. Ils sont adoptés avec un relèvement de 5% en production et de 2,6% en distribution et assainissement. Les ajustements tarifaires permettent d'équilibrer les recettes et les dépenses liées aux autres prestations du SECO auprès des usagers ou communes.

Les tarifs d'eau à Germond-Rouvre seront en 2017 :

- part fixe : 68 €
- consommation eau : 1,24 €/m3 d'eau.



b) Compte rendu du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Claude MEUNIER informe du vote du BP 2017 début avril. Il évoque les problèmes au chantier du BEUGNON où les travaux de reprise du plan d'eau sont suspendus actuellement du fait de certaines oppositions. Il invite les élus à consulter le prochain compte-rendu du SIAH.

c) Réseau du développement durable de la CAN

Le rapport Développement Durable 2016 de toutes les communes de la CAN est présenté. Lors de sa réalisation, il permet pour chaque commune de faire son bilan et d'avoir des pistes de projets dans les différentes thématiques :

- transition énergétique et lutte contre le changement climatique
- préservation de la biodiversité, des ressources naturelles et de la ressource en eau
- épanouissement des êtres humains
- cohésion sociale

- mode de production et de consommation responsables

Cinq projets de communes, seules ou associées, sont proposés pour la semaine du développement durable (juin 2017).

Le conseil en énergie partagée est un suivi des consommations énergétiques des communes, Germond-Rouvre a demandé cette analyse individualisée de ses consommations.

d) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire informe les élus des prochaines délibérations annoncées dans le cadre du Conseil Communautaire de la CAN prévu le 6 mars. La question de la Délégation de Service Public Transports devrait être débattue.

4/ Questions Diverses

Les travaux du logement d'urgence situé à l'ancienne mairie sont achevés. Les locaux sont désormais disponibles et réservés dès ce jour à l'accueil de réfugiés. Ils pourront en prendre possession au début du mois de mai. Une convention sera proposée au Conseil Municipal entre l'association Aurore et la commune pour encadrer ce projet. Le projet progresse donc favorablement. Une visite par les services de la Direction de la Cohésion Sociale est prévue le jeudi 2 mars.

Prochaine date de réunion du Conseil Municipal :

- **Mardi 28 mars à 18h30.**

Fin du Conseil Municipal à 20h35.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Tony CHOLLET (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 21 mars 2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 28 février 2017

Daniel SORAIN demande que soit précisée son intervention concernant le compte rendu du dernier Conseil Municipal : « Il avait fait part de ses vives inquiétudes quant à la capacité financière de la commune à financer deux gros projets d'équipement et avait indiqué que le projet de la salle de spectacle devait, de son point de vue, être privilégié. »

Claude MEUNIER souhaiterait également qu'une correction soit apportée concernant la partie du compte rendu du SIAH : Il avait évoqué « les problèmes au chantier du BEUGNON où les travaux de reprise du plan d'eau sont suspendus actuellement du fait de certaines oppositions » et souhaiterait qu'il soit écrit "difficultés techniques liées au ressuyage " plutôt que "oppositions".

Tony CHOLLET absent, a transmis par écrit une autre précision : « il rappelle que le projet du lotissement de la Fougère est une obligation de l'aboutir suite à l'intérêt de la population par sa présentation ».

Avec ces remarques, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur SORAIN trouve également regrettable que le compte rendu soit publié dans la presse avant son approbation par le Conseil Municipal. Monsieur le Maire explique que même adopté ultérieurement, le compte rendu doit être publié dans les 8 jours suivant la réunion. Le compte rendu est donc nécessairement affiché dans ces délais. Il s'agit d'une obligation légale. La presse locale est destinataire du compte rendu en même temps qu'il est procédé à l'affichage et en général, ne fait qu'une restitution partielle.

2/ Délibérations

a) Taxes

Monsieur le Maire et Stéphane PELLETIER présentent les taux 2016 de la commune au regard des moyennes communale, départementale et nationale. S'ensuit un débat sur l'intérêt ou non d'augmenter les taux pour 2017. Il est proposé après discussion d'appliquer une augmentation différenciée des taux, comme l'année dernière, compte tenu des baisses des dotations, de l'importance des projets menés, de la faible augmentation des bases de calcul et du produit attendu.

Délibération n°9/2017

Vote des taux des taxes locales 2017 :

➤ ***Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide avec 1 voix contre, 2 abstentions et 12 voix pour des taux des taxes 2017 suivants :***

| | | |
|---------------------------------|------------------------|-----------------------|
| 1) Taxe d'habitation | : 2016 = 16.01% | 2017 = 16.17 % |
| 2) Taxe foncière | : 2016 = 16.48% | 2017 = 17.14 % |
| 3) Taxe foncier non bâti | : 2016 = 53.14% | 2017 = 53.67 % |

Le produit attendu est de : 312 012 €

b) Subventions 2017

Délibération n°10/2017

Sur la base des demandes reçues en mairie et comparativement aux années précédentes, Monsieur le Maire propose les subventions suivantes :

| | |
|---|----------------|
| ➤ <i>Association des paralysés de France.....</i> | <i>90 €</i> |
| ➤ <i>Association Gymnastes de l'Egray.....</i> | <i>300 €</i> |
| ➤ <i>Comité des Fêtes.....</i> | <i>1 500 €</i> |
| ➤ <i>Coopérative scolaire GERMOND-ROUVRE.....</i> | <i>1 500 €</i> |
| ➤ <i>Radio Gâtine.....</i> | <i>480 €</i> |
| ➤ <i>UDAF.....</i> | <i>150 €</i> |
| ➤ <i>AICM.....</i> | <i>350 €</i> |
| ➤ <i>Les amis de la bibliothèque.....</i> | <i>710 €</i> |

- *Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des subventions 2017 ci-dessus.*
- *Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2017- section fonctionnement dépenses – Article 6574 – Subventions de fonctionnement.*

c) Indemnités des élus

Délibération N°11/2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20, L2123-20-1 et L.2123-23 à 24; suite à la parution du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017, l'indice terminal de l'échelle indiciaire des élus est modifié au 1^{er} janvier 2017. Il est donc nécessaire de prendre à nouveau une délibération concernant ces indemnités pour lesquelles il est proposé de maintenir le même taux de versement soit :

Compte tenu du montant mensuel correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique, les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et adjoints sont fixées :

Monsieur EPOULET, Maire, 35 % (taux maximal 43%) de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit selon le barème en vigueur.

1^{er} adjoint : 12% (taux maximal 16.50%) de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit selon le barème en vigueur.

2^{ème} adjoint : 12% (taux maximal 16.50%) de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit selon le barème en vigueur.

3^{ème} adjoint : 12% (taux maximal 16.50%) de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit selon le barème en vigueur.

4^{ème} adjoint 12% (taux maximal 16.50%) de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit selon le barème en vigueur.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention de maintenir les taux ci-dessus rattaché à l'indice brut terminal de la fonction publique.*

Délibération 12-2017

Dans le cadre de la mise en place du site Internet de la commune, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de maintenance informatique de l'installateur et concepteur du site, Gaël MATHIS, auto-entrepreneur.

Apparentée à l'intervenant, Monique MATHIS n'a pas pris part à ce vote.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de maintenance du site Internet de la commune pour un montant de 997 € TTC pour l'année 2017, frais de licences incluses.*

Délibération 13-2017

Monsieur le Maire propose de vendre deux véhicules appartenant à la commune, ces derniers n'ayant plus réellement d'usage au sein des services techniques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente :**
 - **Tondeuse Kubota modèle T1600H : 1000 € (montant à négocier)**
 - **Tracteur Mac Cornick 494JS79 : 5000 € (montant à négocier)**



Monsieur SORAIN demande ce qu'il en est d'une éventuelle mutualisation des matériels avec un syndicat ou communes voisines. Monsieur le Maire répond que la situation n'a pas évolué, malgré quelques sollicitations faites.

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Syndicat des eaux du Centre ouest (SECO)

Le Conseil Syndical du SECO s'est réuni le 22 mars 2017 et Monique Mathis rend compte de certains des points abordés : pas de versement au comptable, comme décidé et convenu avec lui l'an passé ; vente de matériel divers usagé ou devenu sans emploi ; accord-cadre pour préachat de compteurs et fontainerie en 2 lots, pour 3 ans et adjudication ; souscription de 2 emprunts pour le budget général et le budget d'investissement en distribution et adjudication. Point sur l'avancement d'études en cours, dont l'audit patrimonial presque terminé et qui va permettre de planifier le renouvellement des réseaux, certains très fuyards (comme à Echiré) ou fuyards (comme à Germond-Rouvre). On a terminé la séance sur un échange de points de vue quant au bien-fondé du plan d'installation de 19 réserves d'irrigation le long de la Sèvre en partie sud et objet de l'enquête d'utilité publique qui s'est achevée le 29 mars : alors qu'elles vont bénéficier à quelques agriculteurs, il est prévu par autorisation ministérielle de les financer à 70% par l'Agence de l'Eau, qui perçoit des fonds des usagers au titre de la dépollution.



b) Compte rendu du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Claude MEUNIER informe que le vote du BP 2017 est reporté au prochain conseil syndical. Il précise que la situation au Beugnon s'améliore et il informe du transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI à partir du 1^{er} janvier 2018 et des conséquences de ce transfert (organisationnelles, financières etc...).

c) SIEDS

Monsieur le Maire indique que l'entreprise SELIA, filiale de SEOLIS a réuni les maires des communes adhérentes du groupement d'achat pour les abonnements supérieurs à 36kwh pour leur présenter les nouvelles modalités de sécurisation de la fourniture par des contraintes de pré achat d'électricité auprès de RTE. Ce processus devrait être associé à des moyens d'économie de consommation par des tarifs modulés (genre EJP).

d) Conseil d'école

Monique Mathis expose le compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole du 16 mars dernier. Un point sur les effectifs 2017/2018 a été fait. Ils sont en légère diminution.

Le projet « **Cirque en scène** » : la première semaine en février s'est très bien déroulée, beaucoup de parents bénévoles sont venus et sont inscrits à la seconde session, du 3 au 7 avril. L'objectif fixé : un

spectacle le vendredi 30 juin à la salle des fêtes de Germond. Le coût est de 4 137 € hors transport des enfants. La coopérative scolaire finance la majeure partie, grâce aux cotisations des familles, au versement de l'APE, aux actions de l'école (photos, sacs-cabas) et à la subvention de la Mairie.

Monsieur le Maire propose que celle-ci soit versée dans les mêmes conditions que l'an passé, soit 40%. La commune est toujours dans l'attente du devis demandé pour l'achat d'une alarme incendie.

Depuis le 13 mars, un nouveau système de rangement des chaussures et blousons des enfants accueillis à la garderie a été mis en place, limitant ainsi la circulation dans la salle de motricité, ~~a été mis en place~~. Les parents élus seront attentifs au bon fonctionnement. Il y a également eu la pose de porte-manteaux, désormais en nombre suffisant voire excédentaire, en lien avec la mise en place d'APS dans la salle de motricité.

e) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire informe des dernières réunions et échanges dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI). Plusieurs ateliers thématiques ont été menés par le cabinet d'études CITTANOVA en présence d'élus, techniciens et instances concernées (ADIL, Chambre d'agriculture, services de l'Etat, DREAL, CCI etc...) autour des thèmes : biodiversité, mobilité, dynamiques économiques, habitat et patrimoine bâti. Il confirme qu'un moment d'échanges avec les élus municipaux sera organisé.

4/ Questions Diverses

- a) Le logement d'accueil d'urgence sera occupé à partir du mois de mai par une famille de 5 personnes d'origine syrienne.
- b) Monique MATHIS a annoncé qu'elle allait donner sa démission d'adjointe pour laisser sa place à un autre conseiller(e) à mi-mandat. Elle reste cependant conseillère municipale.
- c) Daniel SORAIN interpelle les membres du Conseil concernant un problème de voirie secteur de Breilbon, au niveau d'un chemin rural venant du carrefour de la croix Perrin. Il signale aussi un problème de chien errant toujours à Breilbon et également un dépôt sauvage de matériaux à Rouvre. Monsieur le Maire informe avoir déjà connaissance de plusieurs problèmes et avoir déjà entrepris certaines démarches, notamment concernant le chien errant. Une attention particulière sera portée concernant les éléments indiqués.
- d) Animations à venir :
 - Festival « Tous en scène » du 7 au 9 avril 2017
 - Lancement du jeu : la Bague d'influence, samedi 8 avril 17h45 à GERMOND
 - Marché des 3 villages le 14 avril, place St Médard

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal :

Mardi 25 avril 2017

Fin du Conseil Municipal à 21h00.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 AVRIL 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Tony CHOLLET, Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Céline THROMAS (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 21/04/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 28 mars 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Festiv'Eté

Délibération n°14/2017

La Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) propose une convention de prestation de service basée sur la création d'un livret de 20 pages « Festiv'Eté » pour les 7 communes du « pôle Nord » de la CAN. La convention sera annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention Festiv'Eté entre la CAN et les 7 communes du pôle nord.***
- ***De participer à hauteur de 100 € pour l'année 2017 comme indiqué dans la convention.***

b) Convention place Saint Médard

Délibération n°15/2017

Dans le cadre de la vente des parcelles de Mrs MINEAU, QUINTARD et BONADE, il s'avère que les compteurs eaux et électricité appartenant aux bâtiments communaux, sont installés dans le mur de clôture appartenant aujourd'hui à Monsieur MINEAU. Monsieur le Maire propose de ne pas déplacer ces compteurs, mais de conventionner avec le propriétaire afin de laisser ces derniers dans le mur. Le déplacement de ces compteurs représenterait un coût important. Il est également proposé que la commune prenne à sa charge l'édification d'un muret et grillage de clôture entre la parcelle de Monsieur MINEAU et celle de la commune en y intégrant un portillon afin de permettre à Monsieur MINEAU un accès uniquement piétonnier entre sa propriété et la place de l'Eglise.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec Monsieur MINEAU permettant de laisser les compteurs implantés dans le mur de ce dernier et l'édification à la charge de la commune du muret et grillage avec un portillon. La convention sera annexée à la présente délibération.***

c) Convention Aurore

Délibération n°16/2017

Le logement d'urgence de la mairie va être mis à disposition d'une famille d'origine syrienne à partir du mois de mai 2017. Dans cette perspective, Monsieur le Maire propose la signature d'une convention tripartite en vue du glissement de bail. Le loyer de ce logement et les charges doivent être définis.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association AURORE et les sous locataires.**
- **De proposer un loyer de 500 € et 100 € de charges, correspondantes à la consommation estimée de l'eau, et de l'électricité pour la première année. Les charges afférentes au logement seront réévaluées la 2^{ème} année au regard des consommations réelles.**

d) Convention Eurochestries 2017

Délibération n°17/2017

L'orchestre à vent de Niort a créé un orchestre composé de jeunes du conservatoire Auguste TOLBECQUE mais aussi de musiciens de la région. La commune a la possibilité de soutenir cette formation comme l'an passé, en recevant ces musiciens, le 9 juillet 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'accepter la proposition d'intervention de l'orchestre à vent de NIORT, le dimanche 9 juillet 2017, pour un concert à 17h, place Saint Médard, pour un montant de 900 € TTC ainsi que les frais de SACEM.**
- **Ce montant sera imputé au Budget Primitif 2017– Section fonctionnement dépenses – Article 6232 – Fêtes et cérémonies.**
- **De prendre en charge le repas des musiciens après le concert, le 9 juillet au soir. Un buffet froid sera donc proposé au groupe, entre 25 et 35 musiciens, dans la limite de 200 €.**

e) Projet famille Constantin

Délibération n°18/2017

La famille Constantin de GERMOND-ROUVRE a projeté un périple à vélo autour de l'Europe durant 1 an. La famille compte 3 enfants mineurs. Monsieur et Madame Constantin ont sollicité la commune dans le cadre d'une aide à la scolarisation des enfants durant cette année. Monsieur le Maire propose l'achat de matériels numériques (liseuses etc...). Ce voyage est aussi l'objet d'un échange pédagogique entre la famille et l'école de GERMOND-ROUVRE. Un journal de bord rédigé par la famille sera adressé par courrier à la mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre :

- **D'accepter de participer à la scolarité des enfants de la famille Constantin avec l'achat de matériels numériques (liseuses etc.) pour un montant maximum de 600 € TTC.**

Daniel SORAIN indique n'avoir rien contre ce projet et la famille, mais n'être cependant pas favorable au versement d'une subvention dans la mesure où, selon lui, ce projet n'a pas un intérêt communal. Isabelle AUBIAN précise que l'éducation nationale est sensible à ce type de projet et invite les enseignants à l'intégrer dans un projet d'école. Monsieur le Maire indique également que ce type d'expérience contribue aussi la mise en valeur de la commune.

f) Ouverture de poste

Délibération n°19/2017

Compte tenu des propositions d'avancement de grade pour l'année 2017, et de l'évolution professionnelle des agents concernés, il est proposé d'ouvrir un poste permettant à un agent communal (Madame Hélyett MAZY) d'obtenir un avancement conformément à la législation et après fixation des ratios.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **D'ouvrir un poste d'Adjoint Technique Principal 1ère classe à raison de 30.15 heures annualisées (en centième).**

g) Vente de matériels

Délibération n°20/2017

Conformément à la délibération n°13/2017, la tondeuse et le tracteur ont été mis en vente et ont trouvé des acquéreurs.

Le Conseil municipal après avoir délibéré décide à l'unanimité :

- **La vente de la tondeuse Kubota pour un montant de 800 € et la vente du tracteur Mc Cormick pour un montant de 3 500 €.**

h) Subvention exceptionnelle

Délibération n°21/2017

Six familles d'immigrés comprenant au total 10 adultes et 12 enfants qui logeaient dans des hôtels niortais se sont retrouvées à la rue le mardi 28 mars 2017 du fait de la décision des services sociaux de l'Etat de ne plus prendre en charge les frais d'hôtels, leur demande de droit d'asile ayant été déboutée.

Par souci d'humanité élémentaire l'Association pour la Reconnaissance et la Défense des Droits des Immigrés (ARDDI) a pris l'initiative de la création d'un collectif « Urgence Niort, familles d'immigrés à la rue » pour tenter de les secourir.

Les nombreux dons immédiatement recueillis ont permis de couvrir les hébergements en hôtels du 28 mars au 2 avril. Depuis cette date, contraints et forcés, les membres du collectif ont installé les familles dans les locaux municipaux de Niort de la maison des Associations rue Joseph Cugnot. Sachant bien entendu qu'il s'agit d'une situation d'urgence à caractère très temporaire.

Aussi, connaissant le souci constant de la majorité des Maires de faire face aux situations sociales difficiles et à l'exemple d'élus de communes du niortais, un appel a été lancé à la solidarité et certains élus de la CAN après concertation, ont déjà proposés de participer auprès du collectif afin d'aider ces personnes.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 1 abstention :

- **De verser un montant de 600 € au collectif « Urgence Niort, familles d'immigrés à la rue » correspondant à 0.50 cts par habitant.**

Daniel Sorain précise que cette dépense ne relève pas, selon lui, du type d'opération qui doit être financé par la commune. Monsieur le Maire rappelle que si cette démarche ne correspond à aucun des textes légaux, pour autant, elle dénote la volonté des élus en terme de solidarité vis-à-vis de tous les démunis.

i) Election Adjoint

Délibération n°22/2017

Suite à la démission des fonctions d'adjointe, Monique Mathis, et après réception de l'accusé de réception de Monsieur le Préfet en date du 10 avril 2017, Monsieur le Maire propose d'élire un nouvel adjoint en faisant glisser les postes. Madame Monique Mathis reste conseillère municipale.

Il est demandé s'il y a des candidats : Alexandra CHABOT

Après dépouillement des votes à bulletins secrets :

A été élu 4ème adjoint avec 11 voix pour, 2 abstentions et 1 vote blanc :

- Alexandra CHABOT

Le rang des adjoints est désormais celui-ci :

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Monsieur Stéphane PELLETIER | 1 ^{er} adjoint |
| - Madame Isabelle AUBIAN | 2 ^{ème} adjointe |
| - Monsieur Rémy GADREAU | 3 ^{ème} adjoint |
| - Madame Alexandra CHABOT | 4 ^{ème} adjointe |

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Projet salle culturelle

Dans le cadre du projet de salle culturelle, le dossier d'urbanisme est passé en commission de sécurité et accessibilité. 2 avis positifs ont été obtenus. Concernant l'avis des Architectes des Bâtiments de France un

avis positif a également été octroyé pour ce dossier, en conséquence le permis de construire a été accordé. En termes de subventions, la CAN a donné une réponse favorable à la demande qui a été faite lors du Conseil du 10 avril dernier. Monsieur le Maire informe qu'il manque désormais la réponse du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) ainsi que la réponse du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

b) Rencontre avec l'entreprise Voltalia

Monsieur le Maire a rencontré un représentant de l'entreprise Voltalia de Montmorillon. Cette entreprise est en charge du développement de champ éolien. Le projet d'implantation souhaité se situe entre Echiré et Rouvre. Pour le moment le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande.

c) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire fait part des décisions prise lors du dernier Conseil d'Agglomération du Niortais (CAN). Plusieurs délibérations ont été prises dont 11 concernant les attributions financières dans le cadre du Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT).

d) Commission scolaire

Monique Mathis expose le compte-rendu de la dernière commission scolaire du 19 avril dernier. Un 1^{er} bilan des APS a été fait. Il a été souligné que l'encadrement des activités pour 20 enfants, cirque comme multi-sports, est difficile pour un intervenant seul ; il faut l'aide d'un autre bénévole, ou alors limiter le maximum des groupes à 15 plutôt que 20 enfants, mais cela complique considérablement la répartition par classe. Cette année, le fonctionnement a été proposé sans coordinateur, cela étant préconisé pourtant par Christian Dubray, directeur du Centre Socio Culturel (CSC) et il faudra peut-être réfléchir à mettre en place cette coordination pour l'avenir. Néanmoins le bilan est plutôt positif, les enfants semblent satisfaits de ces activités.



Pour la rentrée, l'idée d'un atelier musique serait intéressante ainsi qu'une intervention arts plastiques, yoga ou relaxation. Le CSC sera contacté afin d'étudier ces nouvelles pistes.

A la garderie, certains projets ont pris un peu de retard du fait de l'absence prolongée d'une animatrice ; cependant, la plantation des carrés potagers réalisés et posés par les agents va être lancée au retour des vacances de Pâques.

e) Commission aménagement - environnement

Commission aménagement et environnement :

Isabelle AUBIAN présente le compte rendu de la dernière commission aménagement du 12 avril dernier.

Concernant le PLUID, le calendrier a été rappelé :

- Présentation du diagnostic en juillet 2017 ;
- Approbation du SCOT en août 2018
- Approbation du PLUID en août 2019.

En ce moment, nous sommes en phase de diagnostic.

Un questionnaire émanant des bureaux d'étude a été communiqué aux communes, les membres de la commission ont pris connaissance des réponses apportées par l'équipe du Maire et des adjoints et ont fait part de leurs remarques.

Des ateliers thématiques organisés par la CAN et les bureaux d'étude ont été proposés en mars aux élus du Comité de pilotage, aux Personnes Publiques Associées (PPA) et Personnes Publiques Consultées (PPC). Six thèmes ont fait l'objet d'échanges : dynamiques économiques, environnement/biodiversité/paysage, énergie/climat, habitat/patrimoine bâti, les mobilités, les équipements (social, santé, éducation, loisirs...et leur rayonnement). Un septième sur l'agriculture est proposé en mai.

Des questions diverses ont été évoquées notamment sur la circulation dans le bourg de Germond, le stationnement dangereux devant la machine à pain à Rouvre, l'avancement des travaux du pont de Bourlot, les dépôts sauvages à Breilbon (un rendez-vous a eu lieu avec la personne concernée), la propreté autour des containers d'apport volontaire à Rouvre, le chien errant à Breilbon (un courrier est envoyé au propriétaire du chien), les chiens qui ont tué des brebis (dépôt de plainte à la gendarmerie par l'agriculteur victime), la valorisation des chemins de randonnée avec l'installation de mobilier urbain, la présence des parents au bus scolaire jusqu'à l'arrivée de l'agent accompagnateur, la demande d'une présentation d'un bilan à mi-mandat des apports de la CAN.

Réseau Développement Durable :

Isabelle AUBIAN expose le compte rendu de la dernière réunion du réseau Développement Durable de la CAN du 4 avril 2017. Un diagnostic d'évaluation des moyens d'aération va devenir obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 dans les établissements scolaires. La surveillance des polluants intérieurs doit être faite soit par des organismes accrédités ou par un autodiagnostic (mise en place d'un plan d'actions et obligation d'afficher).

Il est proposé une cession de formation avec les élus et les agents.

Il est rappelé que la semaine du développement durable aura lieu du 30 mai au 3 juin.

Une campagne de communication sur ACT'e va être renforcée.

Une présentation du service des déchets ménagers est faite :

La prévention de la production de déchets est menée essentiellement sur les déchets végétaux, en effet la plateforme de compostage est saturée (25 000 tonnes), il faut chercher d'autres solutions.

Le service de collecte est riche de 100 collaborateurs, il y a 30 bennes, 25 sortent tous les jours, et il y a 3 camions-grues.

Un diagnostic va être fait sur le taux de présentation, le taux de remplissage, l'état des bacs en place.

Le tonnage pour 2016, concernant 119 000 personnes, a été de 23 931 tonnes pour les ordures ménagères (205 kg/personne/an ; au niveau national : 400 kg/personne/an), il est en baisse.

6 595 tonnes d'emballages (en hausse), 4 364 tonnes pour le verre (stable), 6 679 tonnes pour les biodéchets (en hausse).

Il y a eu 682 interventions pour la collecte des déchets volumineux.

450 000 visiteurs par an dans les déchetteries, 12 filières, un taux de valorisation de 60%.

La mise en place d'un badge va être proposée car beaucoup d'utilisateurs de territoires voisins viennent dans nos déchetteries.

Egalement trois sessions de récupération d'amiante seront faites, sur rendez-vous.

f) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Claude MEUNIER expose le compte rendu du dernier Conseil Syndical. Il informe des problèmes au Beugnon ainsi que des problèmes engendrés par des malfaçons dans le cadre de la pose de fibre optique. Enfin il précise que le document recensant les scénaris d'évolution des structures Gestion et Maitrise de l'Eau et Prévention des Inondations (GEMAPI) est disponible en mairie pour consultation.

4/ Questions Diverses

a) Le taux de participation sur la commune pour le 1^{er} tour des élections présidentielles s'élève à 87.36 %

b) Animations à venir : Dimanche 9 juillet 2017 à 17h, place St Médard : Eurochestreries

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal :

Mardi 30 mai 2017 à 18h30

Fin du Conseil Municipal à 21h00.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MAI 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 13

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD (Départ 20h30), Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents excusés : Pierrette MARTEAU (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Céline THROMAS (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 23/05/2017

Secrétaire de séance : Monique MATHIS

1/ Approbation du compte rendu du 25 avril 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Approbation des Compte de Gestion et Compte Administratif 2016

Délibération n°23/2017

Stéphane PELLETIER, en charge du suivi des finances, présente les compte de gestion et compte administratif 2016 de la commune.

- La section de fonctionnement est excédentaire : 88 945.20 €
- La section d'investissement est déficitaire : - 105 120.94 €
- Le résultat de l'exercice est donc de : - 16 175.74 €

Le résultat cumulé fin 2016 de la section de fonctionnement est de : 172 162.02 €

Le résultat cumulé fin 2016 de la section d'investissement est de : - 31 516.30 €

Le résultat cumulé fin 2016 du compte principal s'élève donc à : 140 645.72 €

État des restes à réaliser en dépenses 2016 : 152 683.00 €

État des restes à réaliser en recettes 2016 : 28 156.00 €

Daniel SORAIN relève le léger déficit de l'exercice et la faible capacité d'autofinancement de la commune. Il émet des réserves sur la possibilité de mener 2 gros projets de front, salle des fêtes et le réaménagement du lotissement de la Fougère, obligeant à recourir à l'emprunt, ce qui va aggraver cette situation.

Stéphane PELLETIER observe que l'état de la dette permet de recourir à nouveau à l'emprunt. 2 prêts cessent mi 2019 pour une annuité de 17000€ (capital et intérêts), en un 3° en 2022 pour 12000€. Nous laisserons les finances de la commune à la fin du mandat dans une situation saine après avoir réalisé deux beaux projets. Les subventions attendues pour les dossiers évoqués ci-dessus devraient aussi permettre d'établir un plan de financement correct des 2 projets.

Daniel SORAIN estime néanmoins que pour certaines dépenses de fonctionnement, nous ne sommes pas assez rigoureux, faisant allusion à certains dons ou aides.

Gérard EPOULET répond que les dépenses de fonctionnement, dont celles liées au statut des employés sont scrupuleusement suivies. La situation de deux arrêts de travail pour longue maladie alourdit ce poste du fait du non remboursement des cotisations employeurs pour l'agent arrêté et l'agent remplaçant. Quant aux deux dossiers de solidarité, il précise :

- local d'accueil d'urgence : les coûts de réalisation du local d'accueil d'urgence ne pénaliseront pas le budget puisqu'un loyer mensuel sera perçu.

- subvention exceptionnelle : en fait de 300 € pour le périple à bicyclette d'une famille au travers de l'Europe, dont la commune aura toujours des retombées.

Stéphane PELLETIER fait procéder au vote, après sortie réglementaire du maire. Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte Administratif et le compte de Gestion 2016.

b) Lancement de l'appel d'offres des travaux de la Salle Culturelle

Délibération n°24/2017

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour les travaux de restructuration et de réaménagement de la salle culturelle. Vu la validation du Conseil Municipal, par délibération n°52/2016, du projet proposé par le cabinet Architectes Associés de NIORT, vu la validation de la tranche 1 par délibération n°53/2016 et vu la validation du plan de financement de ce projet par délibération n°70/2016.

Claude MEUNIER demande quelles sont les attentes de la population et l'ensemble des conseillers observent que les présentations faites ont été toujours bien reçues.

Monsieur le Maire rappelle que l'utilisation de la salle des fêtes par les familles se situe entre 25 et 29 week-ends par an, sachant que le nombre des autres manifestations est important, ce qui justifie largement l'opération. Rappelons que la création de la salle des fêtes remonte à 1984. Émilie CLOCHARD ajoute que les travaux sont très attendus par les usagers, qui ont apprécié la réalisation récente de la nouvelle cuisine.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De lancer l'appel d'offres pour les travaux de la salle culturelle tranches 1, 2, 3 et 4. Chaque tranche devant être affermée conformément à l'acte d'engagement qui sera contracté avec les artisans.**
- **La publicité nécessaire à la procédure, conformément à la législation, sera faite sur une plateforme dématérialisée dédiée et par parution dans la presse avant examen des offres obtenues par la commission d'appel d'offres.**

Daniel SORAIN demande la composition de cette commission estimant qu'elle doit être conforme à la représentativité.

Monsieur le Maire pense qu'elle est conforme à la pluralité du Conseil. Il fera vérifier qui avait été élu en début de mandat et précise que si un aménagement est nécessaire, la composition peut être revue. Stéphane PELLETIER précise qu'elle doit compter 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

c) Changement des photocopieurs

Délibération n° 25/2017

Les photocopieurs de la mairie (2009) et de l'école (2011) sont vieillissants et leur fonctionnement est perturbé depuis quelques semaines. Une consultation a été faite auprès de 5 entreprises désignées ci-après, sur la base d'achat de 2 copieurs couleurs avec scan, et fax pour la mairie uniquement.

| | achat HT | Maintenance (encre) HT N&B / Couleur |
|-------------------------|-----------------|---|
| UNIT PC (Echiré) | 5580 € | 0.004 € / 0.04 € |
| ABG (Niort) | 5300 € | 0.004 € / 0.035 € |
| QUADRA (Niort) | 4516 € | 0.0034 € / 0.033 € |
| SORAM (Niort) | 7210 € | 0.0055 € / 0.055 € |
| SBS (Chauray) | 4378 € | 0.005 € / 0.039 € |

Les propositions ont été examinées par les maire et adjoints

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir l'entreprise ABG de NIORT**

d) Validation du devis de sur-largeur pour enfouissement du réseau téléphonique

Délibération n°26/2017

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'enfouissement du lotissement de la Fougère, tranche 1, la création d'une sur-largeur est nécessaire pour les travaux de génie civil du réseau Orange. Un devis a été reçu émanant de l'entreprise BOUYGUES, entreprise qui intervient dans le cadre de ce projet pour Séolis (chargé de l'enfouissement des réseaux électriques), validé par délibération n°19/2016. Le montant des travaux s'élève à 24033.68 €. Les travaux devraient démarrer en septembre 2017, car entre-temps, la seconde tranche d'enfouissement par Séolis a été acceptée et devrait être achevée d'ici la fin 2017, les mêmes travaux de création de sur-largeur sur cette tranche 2 sont en cours de chiffrage. Cette dépense est déjà prévue au budget.

Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- **De retenir l'entreprise BOUYGUES pour ces travaux**

e) Très Grand Conseil Mondial des Clowns

Délibération n°27/2017

Dans le cadre du festival « Le Très Grand Conseil Mondial des Clowns » qui se tiendra du 2 juin au 1er juillet 2017, il est proposé de s'associer à cette manifestation afin de programmer un spectacle le vendredi 9 juin, place St Médard : « La Caravane Internationale Des Clowns ». Le même type de manifestation avait été retenu en 2015. Monsieur le Maire propose de reconduire ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- **De passer convention avec la SCOP Les Matapeste pour l'achat d'un spectacle le 9 juin, qui sera facturé 1 387.33 € TTC.**

Stéphane PELLETIER ajoute que cette dépense est déjà inscrite au budget.

f) Désignation du coordonnateur communal : recensement de la population 2018

Délibération n°28/2017

En 2018, un recensement va être fait sur la commune. Il convient d'ores et déjà de désigner un coordonnateur communal. Monsieur le Maire propose de nommer Madame Nathalie FORTIN, qui a exercé cette mission lors du dernier recensement en 2013.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Nathalie FORTIN, coordonnateur communal pour le recensement 2018

g) Subventions Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement

Délibération n°29/2017

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des deux demandes de subventions 2017 reçues en mairie et, émanant du Conseil Départemental, relatives aux fonds de solidarité logement (FSL) et fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ). Monsieur le Maire propose le versement de 600€ à chaque fonds comme l'an passé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'une contribution de 600 € pour l'année 2017, au fonds de solidarité logement.
- D'une contribution de 600 € pour l'année 2017 au fonds départemental d'aide aux jeunes.

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Monsieur le Maire fait part des décisions prises lors du dernier Conseil d'Agglomération du Niortais (CAN). Le Programme d'Appui Communautaire au Territoire (PACT) proposé par la CAN aux communes a bien fonctionné. 3 communes supplémentaires sont éligibles à ce fonds.

Plusieurs délibérations ont été prises pour subventions diverses en matière culturelle notamment, et par exemple pour l'exposition « Delphin Debenest » à Ehiré, ou encore le projet de réfection de la médiathèque de Niort.

Concernant le réseau des bus TAN, les communes du Secteur Nord ont fait part par écrit de leur mécontentement sur les modalités d'organisation du transport proposées par le nouveau délégataire, avec le retrait de certaines lignes, entraînant une baisse du service. En outre, le problème de la prise en charge du transport scolaire se pose pour les collégiens, de Germond-Rouvre (orientés sur Champdeniers) et de Villiers-en-Plaine (orientés sur Coulonges) qui ne bénéficieront pas de la gratuité à l'instar des collégiens du reste de la CAN

Daniel SORAIN s'interroge sur le rôle de la CAN, il craint que les représentants des communes pensent d'abord à leur propre territoire avant celui de l'intercommunalité, ce qui risque de nuire à la cohérence territoriale, par exemple en matière économique.

Monsieur le Maire annonce que l'intercommunalité sera un point évoqué à la réunion publique du 15 juin et lors de la prochaine séance du conseil municipal.

b) Réseau de Développement Durable (CAN)

Isabelle AUBIAN expose certains des thèmes de la dernière réunion qui se tenait à Villiers-en-Plaine, une commune qui compte beaucoup de jeunes enfants, avec une école à 10 classes. Entre autres : étude de la qualité de l'air à prévoir dans les écoles ; comme prévu dans la « loi Climat », planification à venir dans le cadre du SCOT (schéma de cohérence territoriale) de la réduction énergétique ; atelier « Zéro phyto : on fait comment ? » lancé pour la formation des personnels à l'application du principe en vigueur dans les collectivités depuis le 1er janvier (et pour les particuliers, ce sera le 1er janvier 2019). La question de l'entretien du trottoir par le riverain y a aussi été évoquée : usage habituel en ville mais pas en campagne. Un arrêté semblerait pouvoir l'imposer.

c) Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Claude MEUNIER signale l'arrivée demain dans les communes des cages destinées au piégeage des ragondins. Les problèmes signalés au Beugnon paraissent réglés et les travaux vont repartir, la digue va être réalisée. Il a assisté à Coulon à une réunion relative à l'évolution des structures Gestion et Maîtrise de l'Eau et Prévention des Inondations (GEMAPI) : le bureau d'étude CEREG chargé du dossier va construire un scénario pour les syndicats concernés.

d) Syndicat des Eaux du Centre-Ouest (SECO)

Monique Mathis évoque quelques points des 2 réunions qui se sont tenues les 26 avril et 24 mai et propose aux élus de prendre connaissance des compte-rendus complets à venir. En avril, les Compte Administratif et Compte de Gestion ont été adoptés, les attributions des premiers lots de travaux sur réseaux de distribution et les emprunts nécessaires votés, l'étude de réalisation d'un réservoir d'eau unique de grande capacité lancée. En mai, était examiné le projet de rapport annuel de qualité des services : on y relève que « la chasse aux fuites d'eau » pour améliorer la rentabilité de la distribution obtient des résultats, à la satisfaction des équipes d'intervention et du directeur. Ce dernier et le président ont aussi insisté sur la réglementation toujours plus

lourde quant à la protection des ressources en eau : le Conseil Départemental a ouvert une discussion avec les collectivités pour créer un droit de préemption général du département en « zones naturelles sensibles », afin de faciliter la mise en place des solutions de protection.

e) Compte rendu rencontre ADIL

Isabelle AUBIAN rend compte d'une rencontre en mairie avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement en vue d'une campagne d'information de la population sur la rénovation énergétique de leur maison : cette association lance via les mairies une expérimentation d'information en porte à porte dans 4 ou 5 communes de la CAN, dont Germond-Rouvre ; il s'agit de proposer des conseils gratuits pour une rénovation plus cohérente.

f) Accueil des réfugiés

Monsieur le Maire confirme l'arrivée d'une famille syrienne dans le logement d'accueil d'urgence de Germond, où ils se sont installés depuis 15 jours, dans de bonnes conditions avec l'aide de l'association Aurore et le collectif d'habitants constitué autour de leur venue ; ce dernier tient une permanence au café associatif où la famille passe tous les jours. Les premiers contacts sont bons. Le plus jeune des enfants entre au collège de Champdeniers cette semaine et l'apprentissage du français commence pour eux. Un petit jardin a été mis à disposition du père par un habitant de la commune. Une autre solution est à l'étude.

Ils sont motivés et reconnaissants. Le dossier pour l'obtention du statut de réfugiés est en cours auprès de l'administration

g) Personnel communal

Monsieur le Maire fait un point sur le personnel :

Un stagiaire de l'IUT de Niort, originaire de la commune, est actuellement accueilli en mairie pour un mois. Eléonore Bidaud est référente.

Arrêt maladie d'un agent actuellement jusqu'au 15 juin. Un dossier pour la reconnaissance « longue maladie » est en cours. Pour un autre agent, la prolongation de la reprise à mi-temps thérapeutique est intervenue.

4/ Questions Diverses

a) Démission d'un conseiller municipal

Monsieur le Maire a reçu la lettre de démission d'un conseiller municipal, Tony CHOLLET pour raisons personnelles. Tony CHOLLET est remplacé à compter de ce Conseil Municipal par Pierrette MARTEAU.

b) Incivilités diverses :

- A la suite d'un incident à la cantine signalé par le directeur de l'école, Monsieur le Maire et Alexandra CHABOT sont intervenus avec le directeur auprès des enfants pour les rappeler à plus de discipline; l'attention des enfants, surtout en CM1-CM2 s'est beaucoup relâchée depuis le dernier retour de vacances.



- Chiens errants : Monsieur le Maire signale que depuis le dépôt de plainte, la gendarmerie enquête et les 2 chiens « fautifs » identifiés ont été donnés par le propriétaire à une association, sans possibilité de reprise pour lui.
- Claude MEUNIER demande si l'on ne pourrait pas envisager de mettre l'électricité à la chapelle Saint-Aubin de Rouvre pour en faciliter l'utilisation ; cela nécessite une étude préalable, en particulier en raison de la difficulté de stationnement sur le site et de la dangerosité de son accès en l'état actuel.

Fin du Conseil Municipal à 20h30

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal : mardi 4 juillet 2017 à 18h30.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JUILLET 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN, Céline THROMAS.

Absents excusés : Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Pierrette MARTEAU.

Date de la convocation : 07/07/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 4 juillet 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) FPIC

Délibération n°32/2017

Monsieur le Maire informe qu'un montant de 25 128 € peut être attribué à la commune dans le cadre du FPIC 2017 sous réserve que la collectivité opte pour une répartition de droit commun. Si la collectivité choisit une répartition alternative, elle doit être votée à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant de l'EPCI. Ce qui induirait un reversement dérogatoire minimal limité à 30 % soit 18 673 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir une répartition de droit commun, soit une attribution pour la collectivité de 25 128 €.***

b) Acquisition parcelle Quintard

Délibération n°33/2017

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une régularisation d'acquisition entre la propriété de Monsieur Eric QUINTARD et une parcelle communale à GERMOND, il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique, une petite bande de terrain permettant ainsi d'aligner les parcelles de chacun, parcelle C1433, place Saint Médard.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'acheter à Monsieur Eric QUINTARD, parcelle C1433, une petite bande de terrain de 3 ca pour un montant de 1 €.***
- ***Les frais de notaire seront à la charge de la commune pour un montant de 159 €.***

c) Virement de crédits

Délibération n°34/2017

Dans le cadre de la cession de 2 véhicules communaux (tracteur tondeuse KUBOTA et tracteur Mc Cormick), il convient de procéder à un virement de crédits afin de pouvoir effectuer les écritures comptables correspondantes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***Le virement de crédits ci-dessous :***

| INVESTISSEMENT RECETTES | |
|--|---------------------------------------|
| Chapitre 10 - Article 10222 | Chapitre 024 - Article 024 |
| - 4 300 € | + 4 300 € |

d) Extensions des réseaux

Le Conseil Municipal a validé sa participation aux extensions de réseaux dans le cadre de 2 permis de construire.

e) Projet salle culturelle

Délibération n°36/2017

Dans le cadre du marché de travaux : projet salle culturelle de GERMOND-ROUVRE, la commission appel d'offres s'est réunie le 18 juillet dernier afin d'étudier les différentes offres.

La qualité technique des propositions (40 points) et le prix (60 points) ont permis de sélectionner les entreprises conformément au règlement de consultation. Le Conseil Municipal a validé les propositions de la commission appel d'offres. La liste des entreprises retenues sera publiée ultérieurement.

4/ Questions Diverses

Claude MEUNIER informe de la mise à disposition d'une note de la Préfecture concernant les évolutions GEMAPI. Ce document est consultable en mairie.

Fin du Conseil Municipal à 19h45

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal : mardi 29 août 2017 à 18h30.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 août 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET, Alexandra CHABOT, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN,

Absents excusés : Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Monique MATHIS), Alain GAUTHIER (pouvoir donné à Stéphane PELLETIER), Céline THROMAS (pouvoir donné à Daniel SORAIN).

Date de la convocation : 22/08/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 18 juillet 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire a adressé un message de condoléances suite au décès le 11 août dernier d'un agent de la commune : Madame Elisabeth MOREAU. Un moment de recueillement a été observé.

2/ Délibérations

a) Salle culturelle

Délibération n°38/2017

Compte tenu de la procédure d'appel d'offres du marché de travaux, projet salle culturelle, qui s'est achevée, Compte tenu de la délibération 36/2017 en date du 18 juillet dernier, déterminant les entreprises retenues dans le cadre de ces travaux, compte tenu de l'octroi de la subvention Fonds de Soutien à l'investissement en date du 12 juillet 2017, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affermir la tranche optionnelle 1 du projet salle culturelle ainsi que les prestations supplémentaires éventuelles.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 2 voix contre :

- ***De valider la tranche optionnelle 1 pour un montant total de travaux de 398 081.06 € HT.***
- ***De valider les Prestations Supplémentaires proposées dans le cadre du marché pour un montant total de : 32 935.27 € HT.***

Monsieur Sorain renouvelle ses observations quant au financement de ce projet. Il précise qu'il aurait été plus judicieux de voter la validation de cette option en lien avec le vote des taxes et du budget supplémentaire, ceci permettant une meilleure lisibilité du budget communal.

Il est précisé que l'octroi de la subvention du Fonds de Soutien à l'Investissement pour ce projet n'est intervenu que le 12 juillet 2017.

b) Requalification du lotissement de la Fougère

Délibération n°39/2017

Monsieur le Maire propose de représenter la demande de Dotations d'Équipement aux Territoires Ruraux au titre de l'année 2018 (DETR 2018) concernant le projet de requalification et réaménagement du lotissement de la Fougère car celui-ci n'a pas été retenu au titre de 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 13 voix pour et 2 abstentions :

- ***De proposer le projet de requalification et réaménagement du projet du lotissement de la Fougère au titre de la DETR 2018 tel que présenté dans le cadre de la DETR 2017.***

c) Extension des ateliers municipaux

Délibération n°40/2017

Dans le cadre du projet d'extension de l'atelier municipal, 2 devis ont été sollicités auprès des entreprises MGELEC et SAS GIRAUD ELEC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De choisir l'entreprise MGELEC pour un montant de 1976.40 € TTC***

d) Panneaux de signalisation

Délibération n°41/2017

L'achat de panneaux signalétiques est nécessaire. Monsieur le Maire en propose l'achat suite à un devis effectué par l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST de LA CRECHE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD OUEST pour un montant de 4 476.43 € TTC.***
- ***Cette dépense sera inscrite au budget supplémentaire, section investissement dépenses.***

e) Elagage : Intervention des agents

Délibération n°42/2017

Dans le cadre de la mise en demeure d'habitants de la commune n'effectuant pas l'élagage de leurs haies ou arbres débordant sur le domaine public, il convient de déterminer un tarif d'intervention par les agents communaux. Monsieur le Maire rappelle que la taille et l'élagage de ces végétaux est indispensable pour la sécurité de tous.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De définir le tarif d'intervention des agents communaux dans le cadre de travaux d'élagage ou taille des haies débordants sur le domaine public pour un montant de 50 € TTC de l'heure.***

f) Subvention exceptionnelle

Délibération n°43/2017

Depuis 2014, une subvention exceptionnelle est accordée à l'école dans le cadre de projet nécessitant un financement complémentaire. Cette année, les enseignants ont sollicité la municipalité pour le projet cirque, intervention de l'association Cirque en Scène. Le Conseil Municipal avait validé la participation financière de la commune pour cette initiative, lors du Conseil Municipal du 28 mars 2017.

Il convient désormais de prendre acte de cette décision par délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De participer au projet Cirque en scène 2016-2017 pour un montant de 1600 € correspondant à 40 % du projet. La subvention sera versée à la coopérative scolaire.***
- ***Cette dépense est inscrite au budget primitif 2017, section fonctionnement dépenses.***

4/ Questions Diverses

Fin du Conseil Municipal à 19h30.

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal : mardi 26 septembre 2017 à 18h30.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT (arrivée à 19h20), Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER, Céline THROMAS

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET) Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Émilie CLOCHARD), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER).

Date de la convocation : 19/09/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 29 août 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 18 juillet 2017 est adopté avec 10 voix pour et 4 abstentions.

2/ Délibérations

a) Budget supplémentaire et affectation du résultat

Stéphane PELLETIER présente la proposition de Budget Supplémentaire 2017, étudiée en commission finances le 14 septembre 2017.

Le Budget Supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : 78 318.60 €

Investissement : 899 779.90 €

Le Budget Total 2017 (Budget Primitif + Budget Supplémentaire + RAR) s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement :

Fonctionnement : 821 911.60 €

Investissement : 1 017 089.90 €

Stéphane PELLETIER explique les différents ajustements qui ont été proposés en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Supplémentaire tel que proposé.

Délibération 44-2017

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice 2016 est de :

+ 172 162.02 €.

Compte tenu du résultat cumulé d'investissement à fin 2016 de : - 31 516.30 €

Compte tenu des restes à réaliser dépenses de 2016 de : 152 683.00 €

Compte tenu des restes à réaliser recettes de 2015 de : 28 156.00 €

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de 2016 de la manière suivante :

► **Virement à la Section d'Investissement - Article 1068, pour :** 156 043.30 €

► **Report en Section de Fonctionnement - Article 002, pour :** 16 118.72 €

L'ensemble du Conseil Municipal se dit satisfait du budget proposé et des programmes de travaux engagés et plus particulièrement concernant la salle des fêtes.

b) Prélèvements cantine-garderie

Délibération n°45/2017

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des modalités des prélèvements automatiques pour la cantine et garderie scolaire de l'école du Champ du Moulin, pour l'année scolaire 2017-2018 :

- **Un montant forfaitaire de 63 € par enfant, sera prélevé bimestriellement, à compter du mois de novembre 2017 jusqu'en juillet 2018 (soit 5 prélèvements) pour les familles ayant choisi la facturation par prélèvement automatique.**
- **Une mensualité équivalente au solde de réajustement sera prélevée en septembre 2018.**
- **Les tarifs cantine/garderie pour l'année 2017-2018 restent identiques à la délibération 30-2017.**

c) Election adjoint

Délibération n°46/2017

Suite à la démission d'Isabelle AUBIAN de ses fonctions d'adjointe, et après accusé de réception de Monsieur le Préfet en date du 30 août 2017, Monsieur le Maire prend acte de cette démission et propose d'élire un nouvel adjoint. Madame Isabelle AUBIAN reste conseillère municipale.

Après dépouillement des votes à bulletins secrets :

A été élu 4ème adjoint avec 13 voix pour, 2 votes blancs :

- Emilie CLOCHARD

Le rang des adjoints est désormais celui-ci :

| | |
|-------------------------------|---------------------------|
| - Monsieur Stéphane PELLETIER | 1 ^{er} adjoint |
| - Monsieur Rémy GADREAU | 2 ^{ème} adjoint |
| - Madame Alexandra CHABOT | 3 ^{ème} adjointe |
| - Madame Emilie CLOCHARD | 4 ^{ème} adjointe |

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Recensement 2018

Monsieur le Maire s'est rendu le 19 septembre dernier, à la réunion d'information sur le recensement 2018. Il indique que le recensement sera effectué par 2 agents recenseurs et Madame Nathalie FORTIN coordonnera cette opération. La collecte du recensement débutera le 18 janvier 2018 et se terminera impérativement le 17 février 2018. Le recensement se déroulera en janvier et février 2018. La collecte par Internet, autrement dit la dématérialisation, est fortement recommandée. De plus amples informations devraient parvenir ces prochaines semaines.

b) Situation du personnel

Actuellement 2 agents interviennent sur l'école dans le cadre de remplacements.

c) Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Le 25 septembre dernier, le Conseil d'agglomération s'est réuni. 76 délibérations ont été votées (culture, finances aménagement du territoire, assainissement...). Plusieurs délibérations concernant le Pacte d'Appui Communautaire au Territoire 2016/2018, relatives à des projets d'aménagement ou travaux d'EHPAD, performance énergétique etc...

2 délibérations ont également été adoptées concernant les transports. Cela a été l'occasion pour plusieurs élus de faire part des mécontentements des usagers. Depuis le démarrage du nouveau réseau, de nombreux dysfonctionnements sont mis en évidence (retards, insuffisances de moyens) mais également des problèmes liés aux suppressions d'effectifs, au total 16 postes (conducteurs, agents administratifs et mécaniciens) et de lignes.

Il est par ailleurs noté que l'école ne participera pas au spectacle proposé par le Moulin du Roc car le coût du transport est trop important. Est-il possible de voir avec les cars RDS s'il est envisageable d'utiliser ces transports gratuits et dans quelles conditions ?

Monsieur le Maire précise que les cars RDS facturent la mise à disposition de leurs véhicules dans le réseau TAN. Le transport sur le territoire relève de la CAN. S'il y a recours à RDS, il y aura facturation.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les communes de la CAN concernées par l'étude des zones humides n'auront pas à participer financièrement à cette étude comme initialement prévu, car le montant des subventions est supérieur à ce qui était provisionné.

d) Développement durable

La commission développement durable de la CAN s'est réunie le 21 septembre dernier. Isabelle AUBIAN indique qu'une quatrième édition de l'appel à projet « Semaine du développement durable 2018 » va être proposée pour la semaine du 28 mai au 3 juin 2018. Il a été fait un bilan du programme DEMOSOL : 5 projets ont été réalisés sur le territoire de la CAN. Programme auquel la commune a déjà participé dans le cadre de l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la garderie. De nouveaux appels à projet régionaux se porteront sur l'autoconsommation avec pilotage et stockage. Les « défi-famille » sont à nouveau proposés de la période de décembre à avril, cela liés aux économies d'énergie. Il est aussi proposé par l'ADIL d'organiser les nuits de la thermographie. Enfin une formation auprès des agents devrait être mise en place

par la CAN du 23 au 27 octobre prochain au sujet de la surveillance de la qualité de l'air dans les établissements scolaires.

e) SECO

Isabelle AUBIAN expose le compte rendu de la dernière réunion du SECO. La chambre d'agriculture 79 a demandé la participation du SECO à la signature du Contrat Territorial de Gestion Quantitative (CTGQ). Le syndicat approuve le principe mais souhaite que les termes du contrat rappellent les objectifs qualitatifs et assurent la cohérence entre les objectifs du CTGQ et ceux du contrat territorial ReSources. Il est important de rappeler le maintien de la qualité de la ressource en eau, le caractère substitutif des retenues et de la nécessité de modifier à la baisse les besoins en eau.

L'assemblée vote pour la création d'un groupement de commandes avec la CAN qui en assurera la coordination jusqu'à la passation des marchés pour les travaux d'eau potable à Villiers en Plaine.

Il a été voté des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau pour l'assainissement collectif et individuel.

Des terrains sont acquis dans le bassin versant des captages d'eau potable. Une concertation pour l'application d'un bail environnement sera organisée avec l'agriculteur qui exploitera ces terres.

f) SIEDS

Alain GAUTHIER informe que la dernière réunion du SIEDS a été annulée car le quorum n'était pas atteint. Celle-ci est reportée à une date ultérieure.

g) SIAH

Claude MEUNIER expose les dernières décisions du SIAH et notamment des travaux au niveau du Beugnon et des changements de buses.

4/ Questions Diverses

Fin du Conseil Municipal à 21h.

Date de la prochaine de réunion du Conseil Municipal : mardi 24 octobre 2017 à 18h30.

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 10

Isabelle AUBIAN, Alexandra CHABOT, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Stéphane PELLETIER, Daniel SORAIN.

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Isabelle AUBIAN) Ludivine CHAUVINEAU (pouvoir donné à Emilie CLOCHARD), Olivier FOUILLET (pouvoir donné à Gérard EPOULET), Claude MEUNIER (pouvoir donné à Daniel SORAIN) Céline THROMAS.

Date de la convocation : 20/10/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 26 septembre 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Convention Zones Humides

Délibération n°47/2017

Dans le cadre de l'inventaire des zones humides porté par la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), à destination des communes, il convient de conventionner avec la CAN afin de permettre le démarrage de cette étude. Il est à noter que cette étude n'aura aucun coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la CAN relative à la réalisation d'une étude d'inventaire (délimitation et caractérisation) des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau.***

b) Postes agents recenseurs

Délibération n°48/2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018.

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,

Le Conseil Municipal décide après avoir délibéré à l'unanimité :

- ***La création d'emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels ou saisonniers, à raison de 2 emplois d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.***
- ***Les agents seront rémunérés selon le barème suivant : 2.40 € par feuille de logement remplie et 2.40 € par bulletin individuel rempli.***

c) Festival Regard Noirs

Monsieur le Maire informe du montant de la participation de la commune dans le cadre du festival Regards Noirs (jeu « La bague d'influence ») pour 2017 : 364.77 €. Les crédits nécessaires ont déjà été affectés lors du vote du budget primitif 2017.

Ce jeu est organisé en collaboration avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) et les communes du Pôle Nord. Il permet aux habitants de la commune et hors commune, de découvrir de manière ludique, l'histoire et le patrimoine de ces 7 communes. La CAN finance cette manifestation à hauteur de 50 %, l'autre moitié étant prise en charge par les 7 communes du pôle nord.

d) Lotissement de La Fougère

Délibération n°49/2017

Monsieur le Maire propose de lancer l'appel d'offres pour les travaux de restructuration et réaménagement du lotissement de la Fougère. Vu la validation du Conseil Municipal, par délibération n°20/2016 du projet proposé

par le cabinet Canopée, vu la validation de la tranche conditionnelle par délibération n°6/2017 et vu la validation du plan de financement de ce projet par délibération n°1/2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 2 voix contre :

- **De lancer l'appel d'offres pour les travaux, conformément à l'acte d'engagement**
- **D'engager la publicité nécessaire à la procédure, conformément à la législation, sur une plateforme dématérialisée dédiée et par la parution dans la presse.**

Daniel SORAIN précise qu'il vote contre ce projet dans la mesure où les crédits nécessaires ne sont pas inscrits au budget et que celui-ci est trop ambitieux, d'autant plus qu'il y a déjà le projet de la salle culturelle, que les plantations proposées ne sont pas d'essence locale et vont nécessiter un entretien supplémentaire pour les agents, et enfin que les administrés n'en demandaient pas autant.

Monsieur le Maire précise que les crédits seront inscrits lorsque les marchés seront signés soit au budget primitif 2018. Un appel d'offres ne valant pas engagement. Il indique également que les administrés se sont largement mobilisés lors des réunions d'information sur le sujet. La majorité des habitants concernés semble satisfaite du projet porté par la municipalité et impatiente de voir sa réalisation s'engager.

Délibération n°50/2017

Dans le cadre des travaux d'enfouissement du lotissement de la Fougère, tranche 2, la création d'une sur-largeur est nécessaire pour les travaux de génie civil du réseau Orange. Un devis a été reçu émanant de l'entreprise BOUYGUES, entreprise qui intervient pour l'enfouissement des réseaux électriques dans le cadre de ce projet validé par délibération n°19/2016. Le montant des travaux s'élève à 20 299.20 € HT. Monsieur le Maire propose de valider ce devis.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De choisir l'entreprise BOUYGUES pour les travaux de génie civil d'enfouissement du réseau Orange, tranche 2, lotissement de la Fougère pour un montant de 20 299.20 € HT.**

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) RIFSEEP

Le RIFSEEP : REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL, est apparu suite au décret N°2014-513 du 20 mai 2014. C'est le nouveau régime indemnitaire de la fonction publique ayant pour but de remplacer la plupart des primes existantes sans perte de rémunération pour les agents concernés. Les agents de la commune perçoivent aujourd'hui une Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) qui sera remplacée par le RIFSEEP. Une présentation de ce nouveau dispositif a été proposée à l'ensemble des agents communaux le 20 octobre dernier et ce jour aux membres du Conseil. La suite de sa mise en œuvre consistera à saisir le Comité Technique Paritaire sur les critères d'attribution et plafonds de versement du RIFSEEP et ensuite le Conseil Municipal se prononcera sur sa mise en application.

b) CAN : Réunion développement durable et SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Isabelle AUBIAN informe de la semaine du développement durable 2018 : du 30 mai au 5 juin.

Elle informe d'une nouvelle obligation des collectivités, celle d'effectuer à partir du 1^{er} janvier 2018, un diagnostic qualité de l'air intérieur des établissements scolaires et crèches de la collectivité et ainsi réaliser une évaluation des moyens d'aération et de ventilation de ces bâtiments. Une formation est organisée par la CAN le 26 octobre prochain et à laquelle doit assister Monsieur le Maire.

En décembre 2015, la CAN a lancé l'élaboration du PLUID et le SCOT conjointement. La phase de diagnostic s'est terminée par deux réunions publiques. Un registre d'observation et le diagnostic complet à destination des habitants seront disponibles dans chaque mairie et au siège de la CAN en novembre.

C'est maintenant la phase du Projet d'Aménagement de Développement Durables (P.A.D.D.), qui donne une dimension politique et stratégique (6 mois). Le P.A.D.D. du SCOT sera voté en conseil d'agglomération, celui du PLUID en conseil d'agglomération et en Conseil Municipal.

Le diagnostic Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document réglementaire qui donne l'opportunité de s'engager dans la transition énergétique. Il émane de la loi de la Transition Énergétique pour la croissance verte qui donne l'obligation de limiter la hausse des températures à moins de 2°C d'ici la fin du siècle (objectif 1,5°C). Les objectifs sont de réduire les consommations d'énergie, d'augmenter les énergies renouvelables, de séquestrer le carbone, de réduire les émissions des GES (Gaz à Effet de Serre), d'améliorer la qualité de l'air et d'adapter les territoires aux changements climatiques. Les opportunités seront de créer des emplois locaux dans le bâtiment et les énergies renouvelables, de réduire la facture énergétique

du territoire, d'améliorer la qualité de l'air et ainsi la santé des habitants, et de créer du lien avec les citoyens (circuits courts, projets participatifs). Le bilan de la qualité de l'air : polluants issus du trafic routier ; poids du chauffage domestique, 6 polluants (oxydes d'azote : transport routier ; ammoniac : élevage).

Les vulnérabilités climatiques du territoire sont : ses espaces naturels, sa population et ses activités que sont le tourisme vert et l'agriculture.

c) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

La réunion est prévue le 25 octobre 2017.

d) Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)

Alain GAUTHIER fait part du compte rendu de la dernière réunion du SIEDS. Plusieurs décisions en matière d'éoliens ont été prises. Le SDIS va adhérer au SIGIL à titre gratuit et en contrepartie devra communiquer les données utiles à la défense incendie. Enfin Philippe MOUILLET (Sénateur et Maire de Moncoutant) a démissionné. C'est Monsieur Jean-Claude LETOURNEUR (Maire de Saint Joint de Marnes) qui a été élu pour le remplacer.

e) Rythmes scolaires 2018-2019

Dans le cadre des rythmes scolaires 2018-2019, l'Inspection Académique a fait savoir par courrier en date du 27 septembre dernier, que le Conseil d'Ecole devra se positionner quant au maintien ou non de la semaine de 4.5 jours pour la rentrée 2018-2019. Monsieur le Maire souhaiterait donner à cette occasion la position du Conseil Municipal. Il souhaite que l'on ne se trompe pas de débat, car il s'agit du rythme de l'enfant, et non celui des adultes ou des besoins d'organisations des collectivités locales. Rappelons que la réforme de 2008 en prônant la semaine de 4 jours, a surtout supprimé 2h de cours par semaine, soit 72h de programme en moins.

Après plusieurs échanges, les membres du Conseil Municipal décident unanimement de proposer le maintien de l'école à 4,5 jours par semaine compte tenu du rythme de l'enfant et pour les arguments suivants :

- Il est reconnu qu'en cas d'interruption le mercredi matin, le jeudi est assimilé à un lundi par l'enfant, d'où la difficulté de reprendre le rythme
- Les enfants dont les parents travaillent lèveront leurs enfants pour aller chez une nourrice ou un centre aéré
- Pour certaines familles moins aisées, cela représente un risque que les plus grands gardent les plus petits....
- L'apprentissage est plus aisé le matin. Les enfants sont plus disponibles.
- La préparation au rythme du collège
- L'incidence sur l'emploi des agents...

f) Instruction des Pactes Civils de Solidarité (PACS)

Monsieur le Maire indique que l'instruction des PACS se fera en mairie à partir du 1^{er} novembre 2017.

Les personnes souhaitant se « pacser » doivent obligatoirement être domiciliées sur la commune et être majeures. Aucune convention ou modèle de convention ne pourra être fournie par la mairie.

Depuis février 2017, il est également possible d'effectuer un changement de prénom en mairie sous réserve de se conformer à la législation.

g) Projet salle culturelle

Le dossier se poursuit. Les travaux progressent bien. Le conducteur de travaux est soucieux des économies qui peuvent encore être réalisées. Compte tenu du Festival Tous en Scène en 2018, les délais sont maintenus et confirmés.

h) Défense incendie : les Fichères

Le 7 juillet dernier, la Préfecture et les services du SDIS ont informé de la nouvelle réglementation en matière de défense incendie. En ce sens, au lieu-dit Les Fichères, où la défense incendie n'est pas assurée, il était préconisé précédemment une réserve souple de 120 m³. Désormais une réserve de 60 m³ suffirait. Monsieur le Maire doit rencontrer courant novembre, Mme le Maire de Cours, afin de discuter de ce projet mené conjointement puisque ce lieu-dit comprend à la fois des habitations de Germond-Rouvre et de Cours.

4/ Questions Diverses

Il a été indiqué sur le site Internet de la commune que les réserves de sang sont minces, un appel à la mobilisation a été lancé par les associations de dons.

La campagne d'information menée par l'ADIL sur la commune est actuellement terminée. Un compte rendu détaillé des résultats de l'opération devrait parvenir en mairie d'ici 2 mois.

107 contacts ont été recensés et 14 personnes ont recontacté l'ADIL

suite à un avis de passage.

Isabelle AUBIAN indique que l'accueil des habitants a été très chaleureux.

La journée de la haie est prévue le 11 novembre 2017.

Toutes les associations communales sont conviées aux commémorations du 11 novembre.

Fin du Conseil Municipal à 20h30.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

⇒ Mardi 28 novembre 2017 à 18h30

⇒ Mardi 19 décembre 2017 à 18h30

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 NOVEMBRE 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 11

Isabelle AUBIAN, Ludivine CHAUVINEAU, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.

Absents excusés : Estelle AUTRET (pouvoir donné à Olivier FOUILLET), Alexandra CHABOT (pouvoir donné à Rémy GADREAU), Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER) Céline THROMAS.

Date de la convocation : 21/11/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 24 octobre 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 24 octobre 2017 est adopté avec 2 abstentions et 13 voix pour.

2/ Délibérations

a) Zones Humides

Délibération n°51/2017

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) lors de sa séance du 27 juin dernier a décidé de réaliser un inventaire des zones humides sur le territoire de la CAN. La commune de GERMOND-ROUVRE étant membre de la CAN, le Conseil Municipal a accepté de s'associer à la réalisation de cet inventaire sur le territoire communal. Il convient aujourd'hui de désigner le groupe d'acteurs locaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ De désigner :

- ***Gérard EPOULET, Rémy GADREAU, Monique MATHIS, Isabelle AUBIAN, Emilie CLOCHARD en tant qu'élus de GERMOND-ROUVRE***
- ***Claude MEUNIER en tant que délégué du SIAH***
- ***Christophe ELIE en tant que représentant de l'ACCA***
- ***René ROY en tant que représentant de l'association de pêche de Champdeniers***
- ***Marie-Thérèse BOURGEOIS en tant que représentante d'Activ'assos au titre de la section de randonneurs***
- ***Monique MATHIS en tant que randonneuse***
- ***Jacky THORRE en tant que représentant de la propriété foncière***
- ***Jérôme GUILLEMET, Christophe ELIE, Jacky THORRE, Joseph BLUTEAU, Jérôme DAIRE en tant qu'agriculteurs***
- ***Jérôme GUILLEMET en tant qu'agriculteur ayant son siège d'exploitation hors de la commune***
- ***André BERTIN en tant qu'ancien fontainier et ayant la mémoire de l'avant remembrement***
- ***Un représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais***
- ***Un représentant de l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques***
- ***Un représentant de la Commission Locale de l'Eau***
- ***Un représentant de l'association Deux-Sèvres Environnement***

b) Décision modificative

Délibération n°52/2017

Compte tenu des remboursements perçus au titre des assurances du personnel, et du besoin de financement en dépenses : « charges de personnel », Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement recettes

Chapitre 64 : Charges de personnel

Article 6419 : + 10 000 €

Fonctionnement dépenses

Chapitre 012 : Charges de personnel

Article 6411 : + 10 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'accepter la décision modificative proposée.***

c) **GEMAPI**

Délibération n°53/2017

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du Niortais du 20 novembre 2017 approuvant la modification statutaire par la prise de compétence **GEMAPI**,

Dès le 1^{er} janvier 2017, les compétences des intercommunalités se sont vues renforcées. Les statuts ont à cet effet été modifiés par arrêté préfectoral du 23 décembre 2016.

A compter du 1^{er} janvier prochain, la loi pose une nouvelle étape dans cette évolution en faisant figurer au titre des compétences obligatoires des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) la « Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement », compétence dite **GEMAPI**.

Le législateur souhaite ainsi mettre en avant un besoin de cohérence et d'approche transversale pour rationaliser l'action publique de cette compétence sur des périmètres pertinents. Il permet ainsi de mettre en place des maîtres d'ouvrages compétents pour la gestion des cours d'eau et des risques d'inondation par bassins versants, dont celui de la Sèvre Niortaise.

La compétence **GEMAPI** est définie aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Conformément à l'alinéa 10 du même article, l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des ouvrages hydrauliques existants ne sont pas inclus dans la **GEMAPI** et restent donc de la compétence des communes, ou des propriétaires privés, (vannes, clapets, écluses, chaussées des moulins, passes à poissons,...).

A ce jour, la plupart des communes de la CAN ont transféré la compétence **GEMAPI** à l'un des 4 syndicats de rivière intervenant sur l'agglomération.

Le transfert de compétence doit être entériné par délibérations concordantes du Conseil d'Agglomération et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée, à savoir les deux tiers des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou la moitié des conseils municipaux des communes membres représentant les deux tiers de la population totale de celles-ci.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'approuver les modifications apportées aux statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais tels qu'ils sont joints en annexe, effectives à compter du 1^{er} janvier 2018,***
- ***De proposer qu'un élu de GERMOND-ROUVRE soit désigné délégué auprès du syndicat ayant compétence compte tenu de l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray.***

d) **Motion de soutien**

Délibération n°54/2017

Monsieur le Maire propose de soutenir la motion dénonçant la création de 19 réserves collectives de substitution sur le bassin de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De voter le soutien à la motion dénonçant la création des bassines citées ci-dessus.***
- ***D'annexer la motion à la présente délibération***

Après plusieurs échanges au sein du Conseil, il en résulte que la volonté des conseillers est de sensibiliser les citoyens aux enjeux importants en termes de gestion de l'eau, pénurie et dangers pour demain liés entre autre à la mise en place de ces bassines.

e) Travaux en régie

Délibération n°55/2017

Des travaux ont été effectués dans l'ancienne mairie. Le rez-de-chaussée a été aménagé en Café Associatif. L'étage (y compris l'ancien hôtel communal) a été réaménagé en logement d'urgence.

La majorité des travaux ont été effectués par 2 agents communaux. Ces travaux réalisés en régie, doivent donc faire l'objet d'une écriture d'ordre budgétaire afin de passer ces dépenses dans la section investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider les travaux en régie cités ci-dessus pour un montant de fournitures de 6282.50 € TTC et 5888 € de main d'œuvre.***
- ***Pour ces opérations d'ordre, les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2017, section investissement dépenses chapitre 040 article 21318 et section fonctionnement recettes chapitre 042, article 722.***

f) Comité des fêtes

Délibération n°56/2017

Dans le cadre de l'affectation d'un local pour le comité des fêtes, place Saint Médard, 2 devis ont été reçus en mairie concernant l'installation électrique de ce local. Un devis de l'entreprise SAS GIRAUD de Germond-Rouvre, avec une proposition de 2856.70 € TTC et l'entreprise MG ELEC de Fressines, devis d'un montant de 2334 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le devis de l'entreprise MG ELEC de FRESSINES pour un montant de 2334 € TTC.***
- ***Les crédits sont inscrits au budget supplémentaire 2017, section investissement dépenses chapitre 21 article 21318.***

g) Salle culturelle

Délibération n°57/2017

Suite aux travaux menés dans la salle culturelle, et suite aux marchés signés avec les entreprises Frère Concept et Gatinelect et Audis, lots respectivement 5, 6 et 13, des devis complémentaires ont été proposés par les entreprises compte tenu de l'avancée des travaux. Les plus-values suivantes sont proposées :

| | |
|---|-----------------|
| Lot 5 entreprise Frère Concept : | - 1162.57 € TTC |
| | - 960.88 € TTC |
| Lot 6 entreprise Audis : | - 1686.43 € TTC |
| | - 355.26 € TTC |
| Lot 13 entreprise Gatinelect : | - 3744.00 € TTC |
| | - 3036.00 € TTC |
| Et une moins-value : | |
| Lot 6 entreprise Audis : | - 441.32 € TTC |

De plus l'entreprise ALMA, lot 14, a fait une demande de résiliation du marché pour des raisons économiques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider les plus-values des entreprises Frère Concept, Audis et Gatinelect pour un montant total de 10945.14 € TTC.***
- ***De valider la moins-value proposée par l'entreprise Audis pour un montant de 441.32 € TTC.***
- ***D'autoriser l'entreprise ALMA suite à leur demande et pour les raisons évoquées ci-dessus, de résilier le marché de travaux lot 14 élévateur PMR, avec effet immédiat.***
- ***De relancer l'appel d'offre pour le lot 14 PMR.***

h) Subvention

Délibération n°58/2017

En 2017, la municipalité a validé la mise en place d'un logement d'urgence à GERMOND. Il a été accueilli dans cette perspective une famille de réfugiés syriens. L'Etat a décidé de soutenir ces initiatives en proposant une subvention suite à la prise en charge de familles bénéficiaires d'une protection internationale. La municipalité étant éligible à ce dispositif, Monsieur le Maire a validé la demande de la commune pour l'octroi de cette subvention, qui a été accordée pour un montant de 5000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité:

- ***Accuse réception de la subvention de l'Etat d'un montant de 5000 €, dispositif de prise en charge de familles bénéficiaires d'une protection internationale.***

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire informe du débat évoqué précédemment lors du dernier conseil communautaire concernant le problème de l'eau, des bassines et la compétence GEMAPI qui devrait devenir une compétence communautaire à partir du 1^{er} janvier 2018 conformément à la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.

b) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

La réunion s'est déroulée le 22 novembre dernier. Monique MATHIS informe des dernières décisions du SECO et notamment l'adoption de la délibération de prise de compétence eau et assainissement par la Communauté de Commune du Val de Gâtine et proposition de renforcement des liens entre le SECO et le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine (SMEG) par l'adhésion du SMEG, modifiant ainsi les statuts du SECO.

c) Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)

Alain GAUTHIER indique que la dernière réunion du SIEDS était le 27 novembre.

Le SIEDS a fait savoir par courrier à l'attention des délégués et Maires des communes adhérentes que l'absence répétée de certains délégués représente un véritable préjudice pour le syndicat, entraînant perte de temps pour les collègues qui se déplacent et perte financière pour le syndicat (location de locaux pour les réunions etc...). Monsieur le Maire précise que cela ne concerne pas le délégué de notre commune.

d) Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Les travaux du Beugnon sont terminés informe Claude MEUNIER.

e) Salle culturelle

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de la salle culturelle.



f) Projet requalification du lotissement de la Fougère

Un rendez-vous avec le cabinet d'architectes CANOPEE en charge du dossier est prévu jeudi prochain.

g) Défense incendie : les Fichères

Monsieur le Maire indique que le projet progresse. Il a été reçu en mairie un devis concernant la fourniture d'une citerne souple de 60m3. La municipalité est en attente des réponses de la commune de Cours concernant l'opportunité ou non de solliciter une subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre de ce projet.

h) Compte rendu du Conseil d'Ecole

Monsieur le Maire informe des échanges lors du dernier Conseil d'Ecole. Concernant les rythmés scolaires, aucune décision n'a été actée. Le Conseil Municipal a validé le maintien de la semaine de 4,5 jours. L'inspection d'académie a informé officiellement de la reconduction du fonds d'amorçage.

4/ Questions Diverses

Dans le cadre du projet de commémoration du centenaire de l'armistice de la 1^{ère} guerre mondiale, Pierrette MARTEAU informe qu'elle a réservé auprès des archives départementales l'exposition sur la guerre 14-18 présentée à NIORT en 2014. Cette exposition sera installée à GERMOND. Toutes les personnes souhaitant participer ou contribuer à cette manifestation peuvent se faire connaître auprès de la mairie.

Fin du Conseil Municipal à 20h30.

Date du prochain Conseil Municipal :

⇒ Mardi 19 décembre 2017 à 18h30

République Française
MAIRIE DE GERMOND-ROUVRE 79220
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2017

Conseillers municipaux en fonction : 15

Conseillers municipaux présents : 12

Isabelle AUBIAN, Estelle AUTRET (arrivée à 19h17), Alexandra CHABOT, Émilie CLOCHARD, Gérard EPOULET, Olivier FOUILLET, Rémy GADREAU, Alain GAUTHIER, Pierrette MARTEAU, Monique MATHIS, Claude MEUNIER, Stéphane PELLETIER.

Absents excusés : Ludivine CHAUVINEAU, Daniel SORAIN (pouvoir donné à Claude MEUNIER), Céline THROMAS.

Date de la convocation : 15/12/2017

Secrétaire de séance : Emilie CLOCHARD

1/ Approbation du compte rendu du 28 novembre 2017

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2/ Délibérations

a) Indemnités du trésorier

Délibération n°59/2017

Vu l'article 97 de la Loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat.

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De demander le concours du Receveur municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,***
- ***D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an,***
- ***Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Mme XHAARD Florence, trésorière de Coulonges Val d'Egray depuis le 1^{er} juin 2017***

b) Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charges

Délibération n°60/2017

Vu :

Le Code Général des Collectivités Territoriales

Les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts

La décision approuvant le rapport de la CLETC en date du 27 novembre 2017

Monsieur le Maire expose :

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, réunie au sein de la CAN le 27 novembre 2017, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport porte sur :

- L'évaluation des charges au 1^{er} janvier 2017 liée au transfert de la ZAE « Terre de Sport ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir : Approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Niortais réunie le 27 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide avec 12 voix pour et 1 abstention :

- ***D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération du Niortais du 27 novembre 2017.***

c) Ouvertures de postes

Délibération n°61/2017

Suite au départ prématuré d'un agent sur un poste permanent. Monsieur le Maire propose de scinder ce poste en 2 et de créer 2 postes à temps non complet. Ceci facilitera l'organisation, notamment en cas d'absence d'un des agents concernés.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

➤ **La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C, à temps non complet à raison de 18 heures 15 minutes par semaine. Ce temps de travail est annualisé. Les missions de ce poste sont : nettoyage des bâtiments scolaires, surveillance des enfants durant la pause méridienne. Création à compter du 1^{er} mars 2018.**

➤ **La création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial, cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux, filière technique, catégorie C, à temps non complet à raison de 16 heures 55 minutes par semaine, ce temps de travail est annualisé. Les missions de ce poste : nettoyage des bâtiments scolaires, aide à l'installation de l'espace sieste des petites sections et aide à la cantine. Création à compter du 1^{er} mars 2018.**

➤ **La rémunération et le déroulement de carrière de ces deux postes correspondront au cadre d'emploi concerné.**

d) Motion de soutien

Délibération n°62/2017

Monsieur le Maire souhaite clarifier la position de la municipalité concernant l'installation de Bassines

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **De soutenir la motion DENONÇANT l'implantation des bassines**
- **De demander un moratoire sur la création de ces bassines**
- **D'annexer la présente motion à la délibération**

Motion contre l'implantation des bassines

Lors de notre précédent conseil municipal, nous avons abordé le sujet de la création des bassines, ou autrement dit les réserves d'eau à usage exclusivement agricole dite réserve de substitution. Sur le projet d'implantation de 19 « bassines », 11 sont programmées sur le territoire de la CAN, pour un volume de 4,8 millions de m³ sur une emprise foncière de 112 ha.

Nous souhaitons renouveler notre soutien à la motion des deux maires qui en étaient à l'initiative. Par cette motion, ils entendaient saisir le Président de la CAN et son conseil, afin d'ouvrir un débat sur le sujet et tenter de définir une position de la CAN. Le débat fut quasi impossible, la motion n'ayant pu être lue. A l'issue de cette réunion, face à l'impasse, nous avons proposé que la motion soit portée dans tous les conseils municipaux. Il faut reconnaître que peu de communes ont suivi cette demande.

Lors du conseil de la CAN du 11 décembre le sujet fut de nouveau abordé. Au regard des textes, GEMAPI ne peut pas intégrer la gestion des bassines. Pour autant lorsque la gestion des milieux aquatiques concerne tant la qualité que la quantité, comment ne pas se poser toutes les bonnes questions quant à l'avenir de l'eau et de son usage pour l'ensemble des citoyens. L'eau est un bien commun. Il n'appartient à personne le droit de se l'approprier au détriment d'autrui.

Nous ne reprendrons pas ici les termes de la motion précitée qui explicite les enjeux de l'eau pour les décennies à venir. Les déficits importants de pluviométrie, les effets du réchauffement climatique et autres méfaits ne sont plus à ce jour contestés.

Certes, il y a lieu d'être attentif à ne pas stigmatiser les agriculteurs, qui, pour leur grande majorité sont victimes de l'agriculture productiviste qui leur est imposée depuis les décennies d'après-guerre. L'eau, comme la nourriture dans le cadre de l'agriculture du 21^e siècle, ne doivent pas être les nouvelles armes de destruction massive. Il y a lieu d'être attentif aux usages, à la préservation et au partage de la ressource en eau, certes, mais aussi à celle que constitue la terre, en tant que matière vivante.

Ce projet de construction de 19 bassines est de plus en plus contesté.

Au-delà de la mobilisation des citoyens qui s'enracine, plusieurs prises de position confirment les dangers en matière environnementale, économique, sanitaire et sociale qu'entraînerait la réalisation par la force de ces ouvrages.

A ce jour le projet en l'état est contesté publiquement par :

- La majorité des avis pris en compte dans l'enquête publique.*
- Toutes les associations de défense de l'environnement regroupées au sein du collectif «Bassines Non Merci»*
- L'Agence Régionale de la Santé (ARS)*
- La grande majorité des partis politiques du département à savoir La France insoumise, Europe écologie Les Verts, le Parti Communiste, le Parti Socialiste, La République en Marche.*

A cela s'ajoute la mise en garde du directeur de Météo-France à Poitiers parue dans la presse du 6 décembre 2017.

M. Baloge, Président de la CAN, a exprimé, à titre personnel ses doutes et ses interrogations sur ce dossier.

Tout cela ne peut que conforter notre position de refus d'implantation des réserves de substitution par la mise en place d'un moratoire. N'attendons pas leur création pour en constater les méfaits.

Au regard de cette situation, nous insistons pour que soient organisés :

- Un moratoire sur le projet de création des bassines*
- Un bilan économique, écologique et social des bassines existantes.*
- Une consultation des membres de la CAN pour rendre public leur positionnement auprès des citoyens.*
- Un référendum citoyen dans toutes les communes de la CAN voire du département avant tout commencement de travaux.*

e) Subvention « Amendes de police »

Délibération n°63/2017

Dans le cadre du projet de requalification et de réaménagement du lotissement de la Fougère, des travaux de sécurisation des voies communales sont prévus : création d'un espace piétonnier sécurisé rue du Chêne Rouvre et création d'un balancement permettant d'atténuer la vitesse au sein de ce quartier.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre des Amendes de Police 2018 auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité. :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre des « Amendes de Police » dans le cadre du projet de requalification et réaménagement du lotissement de la Fougère avec la création d'un espace piétonnier rue du chêne Rouvre, et création d'un balancement permettant d'atténuer la vitesse au sein de ce quartier.***
- Cette subvention peut être de 25 % du devis plafonné à 42 700 € HT (dispositions 2017).***

f) Subvention RD 748

Délibération n°64/2017

Dans le cadre du projet de sécurisation de la route départementale 748 qui traverse le bourg de Rouvre, Monsieur le Maire propose l'installation de plateaux et nouveaux aménagements des « rétrécisseurs ». Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre du soutien à l'investissement RD en agglomération.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du soutien à l'investissement RD en agglomération dans le cadre du projet de sécurisation de la RD 748 traversant Rouvre avec l'installation de plateaux et nouveaux aménagements des « rétrécisseurs ».***

g) Salle culturelle

Délibération n°65/2017

Suite aux travaux de la salle culturelle, 2 devis ont été reçus en mairie suite à l'avancée des travaux :

- Un avenant en moins-value de l'entreprise AUDIS : - 86.06 € TTC
- Un devis SECO pour l'installation du Robinet d'Incendie Armée : 2190.71 € TTC

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider les deux propositions ci-dessus***

h) Subvention

Délibération n°66/2017

Monsieur le Maire rappelle les demandes faites auprès de 3 organismes bancaires afin de financer les travaux de la salle culturelle. Il présente au Conseil les 3 propositions (Crédit Agricole, Crédit Mutuel et Caisse d'Epargne). Le Crédit Mutuel, affichant le meilleur taux, a été retenu. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de contracter auprès de la banque CREDIT MUTUEL, un emprunt de : 90 000 €, destiné à financer les travaux de réaménagement et de requalification de la salle des fêtes de GERMOND en salle culturelle, pour lequel un marché à procédure adaptée a été conclu et notification des marchés passés en septembre 2017.

Dans le cadre de la renégociation de la dette, Monsieur le Maire demande l'autorisation de clôturer le prêt n° 20053202 : capital restant dû au 31/12/2017 : 143 940,38 € des travaux de la mairie, prêt contracté auprès du CREDIT MUTUEL en 2012, et de souscrire un nouveau prêt auprès du CREDIT MUTUEL afin de financer le capital restant dû et les frais de clôture du prêt initial inclus estimés à 4059.62 € maximum.

Soit un montant total emprunt de 238 000 €.

Enfin, un prêt relais dit « In fine » de 120.000 € est également sollicité auprès du CREDIT MUTUEL afin de couvrir l'avance de TVA sur les travaux de ce projet, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée compensant la dépense sur l'année N+1.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1:

Monsieur le Maire est autorisé à réaliser auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt de : 238 000 € dont le remboursement s'effectuera :

- ***Trimestriellement pour les intérêts et le capital***
- ***A taux fixe de 1.39 %***
- ***Pour une durée de 15 ans***
- ***Frais de dossier 200 € déduits lors du premier déblocage des fonds***

Article 2 :

Un emprunt de 120 000 € en prêt relais dans l'attente du reversement FCTVA des travaux de la salle culturelle. Le remboursement s'effectuera :

- ***Trimestriellement pour les intérêts***
- ***Pour une durée de 2 ans***
- ***A taux fixe de 0.49 %***
- ***Remboursement partiel ou total anticipé à tout moment et sans indemnités***
- ***Frais de dossier 200 € déduits lors du premier déblocage des fonds***

Article 3 : Les fonds seront versés à l'EMPRUNTEUR, par crédit d'office sur le compte de la commune ouvert auprès de la Trésorerie Coulonges-Val d'Egray -5 rue du Marché Neuf- 79160 COULONGES SUR L'AUTIZE.

Article 4 : Monsieur le Maire est autorisé à signer les contrats et à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

3/ Dossier Réunions / Rencontres / Intercommunalité

a) Développement Durable

Isabelle AUBIAN expose les points abordés lors de la dernière réunion développement durable, le 30 novembre dernier. Il en résulte une présentation du réseau covoiturage de la CAN et des bus TAN LIB. Concernant la semaine du développement durable, elle se déroulera du 30 mai au 5 juin 2018. A cet effet, une aide de la CAN de 500 € peut être octroyée. Cette aide est majorée de 10 % si la commune organise un évènement avec d'autres collectivités de la CAN.

b) Communauté d'Agglomération du Niortais

Monsieur le Maire informe des dernières décisions et échanges lors du dernier conseil communautaire, le 11 décembre. Un débat autour du problème des bassines a été engagé amenant le président à prendre position, à titre personnel. La presse s'est fait l'écho de ses réserves sur le dossier quant à l'étude et le suivi. Cependant le Conseil a dû s'interrompre puisque le quorum n'était plus atteint.

c) Syndicat des Eaux du Centre Ouest (SECO)

La réunion s'est déroulée le 6 décembre dernier. Monique MATHIS informe des dernières décisions du SECO et notamment plusieurs délibérations d'ordre budgétaire (décisions modificatives, admissions en non valeurs etc...).

Un point sur l'étude hydrogéologique et la qualité de l'eau a été présenté. Il en résulte une forte pollution par la présence notamment de résidus de produits phytosanitaires au niveau du forage proche du SECO.

d) Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique de l'Autize et de l'Egray (SIAH)

Monsieur le Maire confirme que le dernier Conseil Communautaire de la CAN, suite au transfert de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations à la CAN à compter du 1^{er} janvier 2018, a donné un avis favorable, pour le maintien de Claude MEUNIER en qualité de délégué titulaire du SIAH

e) Salle culturelle

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux de la salle culturelle. Les travaux vont être suspendus pendant la période des fêtes pour reprendre dès début janvier.



f) Projet requalification du lotissement de la Fougère

La consultation pour le marché de travaux s'achève jeudi 21 décembre à 12h. L'ouverture des plis est prévue vendredi 22 décembre à 9h.

4/ Questions Diverses

Monsieur le Maire informe de la réunion du Conseil départemental du 14 décembre dernier. Il a été présenté une nouvelle agence dénommée: ID79 (Ingénierie Départementale 79). Ce service a vocation à aider les collectivités dans la conduite de projets : assistance administrative, financière, juridique et technique. L'objectif est de diriger les collectivités vers les bons interlocuteurs. Une adhésion préalable au service est nécessaire et payante. Pour la commune cela représenterait un coût de 400 €, moins la cotisation CAUE. Monsieur le Maire indique que l'intérêt d'une telle adhésion est à l'étude.

Fin du Conseil Municipal à 21h30.

Date du prochain Conseil Municipal : Mardi 30/01/18